

Plan d'accessibilité

d'Élections Canada

2025



Message du directeur général des élections



Rendre le vote accessible à l'ensemble de l'électorat canadien est une priorité pour moi personnellement ainsi que pour Élections Canada.

Le Plan d'accessibilité 2025 d'Élections Canada est important, car il tient compte de commentaires recueillis par l'organisme, pendant la 45^e élection générale, au sujet des obstacles à l'accessibilité rencontrés par les électeurs et les travailleurs électoraux handicapés.

La 45^e élection générale était la première à avoir lieu depuis que les organismes fédéraux sont tenus de publier un plan d'accessibilité. Pendant l'élection, des électeurs et des travailleurs électoraux handicapés ont signalé à l'organisme les obstacles à l'accessibilité qu'ils ont rencontrés aux bureaux de vote et aux bureaux locaux d'Élections Canada. Certains de ces obstacles font partie du présent Plan d'accessibilité, tandis que d'autres nécessitaient un examen plus approfondi pour déterminer la façon de les éliminer; nous y reviendrons ultérieurement dans un rapport d'étape.

Je suis très heureux des commentaires que nous avons reçus pendant l'élection. Je tiens également à remercier les membres de la communauté des personnes handicapées, notamment les membres du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées, les employés d'Élections Canada et les administrateurs électoraux handicapés pour leur précieuse contribution au Plan d'accessibilité 2025.

Enfin, bien qu'Élections Canada ait apporté de nombreuses améliorations en matière d'accessibilité depuis la publication de son premier plan en 2022, il reste encore des domaines dans lesquels l'organisme doit continuer de s'améliorer. Je suis toujours déterminé à faire d'Élections Canada un acteur à part entière d'un Canada accessible d'ici 2040.

— **Stéphane Perrault,**
directeur général des élections du Canada

Table des matières

Renseignements généraux	5
Rétroaction	6
Consultations.....	8
Participants aux consultations	8
Intégration des résultats des consultations.....	10
Acronymes	11
Glossaire	12
Contraintes législatives.....	17
L'accessibilité à Élections Canada	19
Présentation du Plan d'accessibilité 2025 d'Élections Canada	21
Structure du Plan d'accessibilité.....	21
Bureau de l'accessibilité et de l'analyse comparative entre les sexes Plus	22
Services de consultation.....	25
L'emploi.....	28
L'environnement bâti.....	31
Les technologies de l'information et des communications.....	34
Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications	38
L'acquisition de biens, de services et d'installations	42
La conception et la prestation de programmes et de services	44
Inscription des électeurs et produits de données électorales	44
Outils et services de vote	49

Services aux entités politiques.....52

Éducation civique..... 54

Mobilisation des intervenants57

Conduite des élections dans les circonscriptions 60

Le transport 64

Annexes : Questions de consultation67

Annexe A : Questions de consultation et d’engagement CCPH 202567

Annexe B : Questions pour les directeurs du scrutin et agents de liaison
locaux – Projet 147 68

Annexe C : Questions pour des employés handicapés..... 69

Renseignements généraux

Vous pouvez obtenir un exemplaire du Plan d'accessibilité d'Élections Canada dans un autre format ainsi qu'une description du processus de rétroaction. Le Plan est notamment offert en format papier, en braille et en format audio. Vous pouvez également nous faire part de vos commentaires sur nos services.

Juan Melara-Pineda, **gestionnaire, Accessibilité et Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)**

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Ou

Courriel

accessibilite-accessibility@elections.ca

Vous pouvez utiliser notre formulaire [Contactez-nous](#) pour signaler un incident ou nous transmettre une question, une plainte, une demande d'assistance ou une suggestion.

Téléphone

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-463-6868

Sans frais au Mexique : 001-800-514-6868

De partout dans le monde : 1-613-993-2975

Pour les personnes sourdes ou malentendantes : ATS 1-800-361-8935, sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur

Appel local : 1-613-954-8584

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-888-524-1444

ISSN 2819-8085

No de catalogue : SE2-22F-PDF

Rétroaction

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur :

- les obstacles qui se présentent lors d'interactions avec Élections Canada;
- la manière dont nous mettons en œuvre le Plan d'accessibilité;
- la façon dont nous pouvons éliminer les obstacles relevés;
- le Plan d'accessibilité en général;
- le processus de rétroaction.

Voici comment faire :

1. Écrivez à notre **gestionnaire, Accessibilité et Analyse comparative entre les sexes Plus** (voir l'adresse courriel à la page suivante).
2. Utilisez le formulaire en ligne [Contactez-nous](#) d'Élections Canada (après avoir cliqué sur le lien qui représente le mieux qui vous êtes, sélectionnez « Envoyer les commentaires sur l'accessibilité » dans le menu déroulant *Pourquoi contactez-vous Élections Canada?*).
3. Par téléphone, par télécopieur ou par la poste en vous servant des coordonnées à la page suivante.

Nous accuserons réception de vos commentaires par le même moyen de communication que vous aurez utilisé. Vous pouvez procéder de façon anonyme. Toutefois, dans ce cas, nous ne pourrions pas accuser réception. Si vous utilisez le formulaire en ligne [Contactez-nous](#), nous vous répondrons au moyen des coordonnées que vous aurez fournies.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire du Plan d'accessibilité et la description du processus de rétroaction en format papier, gros caractères, braille, audio ou dans un format électronique compatible avec les technologies d'adaptation pour les personnes handicapées. Nous vous fournirons le document voulu dans le format demandé le plus rapidement possible. Veuillez compter un délai allant jusqu'à 45 jours pour les formats audio et braille, et jusqu'à 15 jours pour les formats papier, électronique et gros caractères.

Formulaire en ligne

[Contactez-nous](#)

Courriel

Juan Melara-Pineda, gestionnaire, Bureau de l'accessibilité et de l'analyse comparative entre les sexes Plus :
accessibilite-accessibility@elections.ca

Téléphone

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-463-6868

Sans frais au Mexique : 001-800-514-6868

De partout dans le monde : 1-613-993-2975

Télécopieur

Local : 1-613-954-8584

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-888-524-1444

Adresse postale

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Téléimprimeur (ATS)

Pour les personnes sourdes ou malentendantes, sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-361-8935

Service de relais vidéo (SRV)

Élections Canada accepte les appels en relais vidéo (SRV). Pour en savoir plus, consultez [SRV Canada](#).

Un agent du Centre de renseignements traite les commentaires reçus, puis les transmet à un gestionnaire. L'agent peut également communiquer avec l'équipe responsable d'Élections Canada pour qu'elle prenne le relais. Le Bureau de l'accessibilité et de l'analyse comparative entre les sexes Plus est aussi informé de toute rétroaction reçue afin d'en assurer le suivi et de l'inclure dans son rapport d'étape annuel.

Consultations

Appliquant le principe « rien sans nous », Élections Canada a élaboré le Plan d'accessibilité 2025 en consultation avec des personnes handicapées.

En plus de tenir des consultations sur le Plan d'accessibilité, les secteurs devaient faire le suivi des commentaires d'employés sur les obstacles, des conclusions de sondages d'opinion publique sur les élections et les élections partielles ainsi que des résultats d'autres consultations internes et externes qui ont alimenté la rédaction du plan.

Des obstacles ont été notés durant la 45^e élection générale, et le présent document en fait état dans la mesure du possible. De nombreux secteurs travaillent encore à leur rapport électoral. Les obstacles qui n'auront pas été traités ici le seront dans le rapport d'étape sur l'accessibilité de 2026.

Participants aux consultations

Pour cette nouvelle édition du plan, Élections Canada a fait les consultations suivantes :

Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées

Une version provisoire du présent Plan d'accessibilité a été soumise à la consultation de huit membres du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées. La rencontre a eu lieu sur Zoom le 11 septembre 2025. Un service de sous-titrage en direct dans les deux langues officielles et un service d'interprétation simultanée en anglais, en français, en ASL et en LSQ étaient offerts.

Le plan provisoire a été transmis aux membres avant la rencontre afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il était accompagné d'une liste de questions (voir l'[annexe A](#)). De plus, pendant la 45^e élection générale, nous avons demandé aux membres de tenir un journal sur leur expérience personnelle et organisationnelle de l'élection.

Directeurs du scrutin et agents de liaison locaux

Pour élaborer ce Plan d'accessibilité, Élections Canada a consulté 12 administrateurs électoraux (des directeurs du scrutin et des agents de liaison locaux) de partout aux pays, représentant les communautés urbaines, rurales et éloignées. Plusieurs administrateurs ont déclaré avoir un handicap, tandis que d'autres ont indiqué s'intéresser à l'accessibilité ou avoir de l'expérience en la matière. Ils ont informé Élections Canada des obstacles rencontrés à l'échelle locale.

Le plan provisoire a été transmis aux administrateurs avant la rencontre afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il était accompagné d'une liste de questions (voir l'[annexe B](#)). La rencontre a eu lieu sur Zoom le 5 septembre 2025. Des services d'interprétation et de sous-titrage simultanés étaient offerts dans les deux langues officielles.

Employés handicapés

Le 28 août 2025, une version provisoire du présent Plan d'accessibilité a été soumise à la consultation de huit employés handicapés du Bureau du directeur général des élections. Le plan provisoire et une liste de questions pour la consultation ont été transmis à l'avance aux huit employés (voir l'[annexe C](#)). La rencontre a eu lieu sur Zoom. Des services d'interprétation et de sous-titrage simultanés étaient offerts dans les deux langues officielles.

Comité directeur sur l'accessibilité

Les membres du Comité directeur sur l'accessibilité, composé de 14 représentants des principaux secteurs de l'organisme, étaient chargés d'orienter les travaux pour chacun des volets du présent Plan d'accessibilité. Le Comité directeur se réunit régulièrement avec la conseillère en accessibilité, en groupe et individuellement, pour définir les obstacles et les mesures nécessaires pour les éliminer.

Groupe de travail sur l'accessibilité

Le Groupe de travail sur l'accessibilité se compose d'environ 26 membres, qui collaborent avec le Comité directeur et le Bureau de l'accessibilité et de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) pour rédiger et mettre en œuvre le Plan d'accessibilité et en assurer le suivi. Les membres du Groupe de travail se réunissent avec la conseillère en accessibilité, en groupe et individuellement, pour accomplir ce travail.

Poursuite des efforts

Élections Canada continuera de consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées, les employés et d'autres intervenants pour mettre en œuvre le Plan d'accessibilité et s'assurer qu'il évolue en fonction des besoins. Ce plan indique également comment nous tiendrons compte systématiquement des commentaires et des suggestions afin de répondre aux besoins des utilisateurs finaux.

De plus, étant donné que la 45^e élection générale s'est tenue en avril 2025, plusieurs travaux sont en cours pour rendre compte du déroulement du scrutin. Une fois ces rapports terminés, l'organisme aura une meilleure compréhension des obstacles rencontrés par les électeurs, les travailleurs et les autres participants ainsi que des moyens de les éliminer. Ces informations seront présentées dans le prochain rapport d'étape sur l'accessibilité.

Intégration des résultats des consultations

Une fois les consultations terminées, la conseillère en accessibilité a collaboré avec les responsables des secteurs d'activité pour trouver comment intégrer les commentaires recueillis au Plan d'accessibilité. Bon nombre des commentaires portaient sur la 45^e élection générale et, comme nous l'avons mentionné, tous les rapports finaux sont encore en cours de rédaction. Certains responsables souhaitaient attendre la publication des rapports pour donner leur avis, afin de connaître précisément les obstacles relevés et les meilleurs moyens de les éliminer. Ainsi, les responsables des secteurs d'activité qui n'ont pas pu inclure des mesures précises dans ce Plan d'accessibilité ont indiqué qu'ils feront le point à ce sujet dans le rapport d'étape de 2026.

Élections Canada a également constaté que certains obstacles nécessitent la coordination de plusieurs services. L'une des principales responsabilités du Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus consiste à assurer la coordination entre les différents secteurs de l'organisme afin d'établir la voie à suivre pour éliminer les obstacles les plus complexes.



Acronymes

ACS analyse comparative entre les sexes

ASL American Sign Language

LEC *Loi électorale du Canada*

LSQ langue des signes québécoise

Glossaire

Agent de liaison local

Personne chargée de soutenir Élections Canada et les directeurs du scrutin de sa région. Ses activités comprennent la prestation de conseils, la coordination des activités régionales et le recrutement de directeurs du scrutin.

Agent officiel

Personne chargée de la gestion des opérations financières d'une campagne et de la production des rapports financiers à Élections Canada, en conformité avec la *Loi électorale du Canada*. Un candidat ne peut pas avoir plus d'un agent officiel à la fois.

Candidat

Personne qui désire être élue au Parlement dans une circonscription précise.

Carte d'information de l'électeur

Carte qu'Élections Canada envoie pendant une période électorale à tous les électeurs dont le nom figure sur la liste électorale préliminaire. La carte indique à l'électeur où et quand il peut voter.

Chemin critique

Série d'activités qui détermine la durée d'un projet.

Circonscription

Division géographique représentée par un député à la Chambre des communes.

Dépense

Fonds dépensés par les candidats. Voir le [*Manuel sur le financement politique des candidats et des agents officiels*](#) pour en savoir plus.

Directeur adjoint du scrutin

Personne qui aide le directeur du scrutin à accomplir les tâches liées à la conduite du scrutin et à qui le directeur du scrutin peut déléguer des responsabilités particulières. Le directeur adjoint du scrutin peut devoir remplacer le directeur du scrutin.

Directeur du scrutin

Personne responsable de l'organisation et de la surveillance d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum fédéral dans une circonscription. Les directeurs du scrutin sont nommés par le directeur général des élections pour un mandat de 10 ans.

Directeur général des élections

Personne qui est responsable de l'administration des élections, des référendums et d'autres volets importants du système électoral et qui en rend compte au Parlement. Cette personne est nommée par la Chambre des communes pour un mandat non renouvelable de 10 ans.

Élection générale

Élection tenue simultanément dans toutes les circonscriptions du Canada.

Élection partielle

Élection tenue dans une circonscription en dehors d'une élection générale afin de combler un siège vacant à la Chambre des communes.

Entité politique

Personne ou organisme dont les activités électorales sont réglementées par la *Loi électorale du Canada*. Six types d'entités politiques sont visés par le régime de financement politique de la *Loi électorale du Canada* : les partis, les associations, les candidats, les candidats à l'investiture, les candidats à la direction et les tiers enregistrés.

Étude des systèmes d'emploi

Analyse approfondie des pratiques, politiques et processus d'emploi réalisée afin de déceler les obstacles systémiques ou comportementaux auxquels font face les membres des groupes désignés.

Source : [*Étude des systèmes d'emploi*](#) (gouvernement du Canada)

Financement politique

Règles sur la collecte et la dépense de fonds et sur l'utilisation de ressources pour une campagne électorale.

Intranet

Site Web interne d'Élections Canada qui fournit de l'information, des ressources et des coordonnées aux employés qui souhaitent communiquer avec d'autres équipes et leurs services.

Lieu de scrutin

Lieu public où les gens se rendent pour voter à une élection fédérale; il s'agit souvent d'une école ou d'un centre communautaire.

Loi canadienne sur l'accessibilité

Loi qui définit les mesures à prendre pour faire du Canada un pays exempt d'obstacles et accessible d'ici 2040.

Source : [*Loi canadienne sur l'accessibilité*](#) (gouvernement du Canada)

Loi électorale du Canada

[*Loi qui régit la tenue des élections fédérales*](#) au Canada et la participation à de telles élections.

Obligation d'adaptation

Terme désignant un processus interne lié à l'obligation d'adaptation, soit la *Procédure sur l'obligation d'adaptation*, qui fournit des lignes directrices pour l'application des exigences énoncées dans la [*Directive sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation*](#) du gouvernement du Canada. Cette directive vise à instaurer des milieux de travail inclusifs et sans obstacle qui offrent à tous des chances égales au sein de l'administration publique centrale. Vous trouverez de plus amples renseignements dans l'[*Obligation de prendre des mesures d'adaptation : Démarche générale à l'intention des gestionnaires*](#) du gouvernement du Canada.

Source : « Procédure sur l'obligation d'adaptation d'Élections Canada » (source interne seulement)

Obstacle

Tout élément qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant une déficience, notamment physique, mentale, intellectuelle, cognitive ou sensorielle, un trouble d'apprentissage ou de la communication, ou une limitation fonctionnelle.

Source : [*Loi canadienne sur l'accessibilité*](#) (gouvernement du Canada)

Organisme

Terme désignant Élections Canada et ses secteurs opérationnels.

Organisme créé par une loi

Organisme (ou institution) constitué par une loi du Parlement et tirant ses pouvoirs d'une loi donnée plutôt que de la Constitution.

Parlement

Selon la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Parlement du Canada se compose du monarque, du Sénat et de la Chambre des communes. Cette loi confère au Parlement le pouvoir de légiférer au nom du Canada dans certaines sphères de responsabilité.

Parti politique

Formation soutenant certains candidats à une élection. Les membres ont généralement des valeurs et des priorités semblables et une vision commune du Canada.

PowerBuilder

Outil de développement servant à créer des applications client-serveur et des applications fonctionnant à l'aide d'une base de données.

Préposé au scrutin

Personne qui travaille principalement à un lieu de scrutin, soit là où les électeurs vont voter. Pendant une élection, les préposés au scrutin assurent la prestation des services de première ligne et veillent au bon déroulement du vote.

Référendum

Vote au cours duquel les électeurs sont invités à se prononcer sur une proposition ou une question.

Région de la capitale nationale

La région de la capitale nationale comprend 13 municipalités. Les plus importantes sont Ottawa (Ontario) et Gatineau (Québec).

Règlement canadien sur l'accessibilité

Règlement qui définit les mesures que doivent prendre les organismes et les échéanciers qu'ils doivent respecter pour se conformer aux normes énoncées dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Source : [*Règlement canadien sur l'accessibilité*](#) (gouvernement du Canada)

Secteur d'activité

Unité ou équipe au sein de la structure organisationnelle d'Élections Canada ayant son propre budget et sa propre structure de gestion. Chaque secteur est responsable de livrer des produits concrets liés aux objectifs organisationnels d'Élections Canada (p. ex. Services linguistiques, Services Web, Éducation civique, Services de l'approvisionnement et des contrats).

Travailleur électoral

Personne qui travaille pendant une élection fédérale.



Contraintes législatives

Élections Canada a examiné la *Loi électorale du Canada* (LEC) pour cerner les obstacles à l'accessibilité qui en découle. Il faut rappeler que l'organisme est créé par la LEC et qu'il ne peut exercer que les pouvoirs et les rôles qu'elle lui confère. Seul le Parlement peut lever les obstacles que pose la LEC. Certaines contraintes législatives ont été soulevées dans les précédents rapports de recommandations du directeur général des élections présentés au Parlement. Par exemple, des recommandations précises ont été formulées afin d'éliminer ou de réduire certains obstacles au vote. Cependant, si le directeur général des élections peut formuler des recommandations, seul le Parlement peut décider s'il y a lieu de suivre ces recommandations et déterminer de quelle façon.

Voici les obstacles réels et potentiels relevés par l'organisme :

- Selon les articles 26 et 29, un directeur adjoint du scrutin doit toujours être nommé dans chaque circonscription. Un directeur adjoint du scrutin qui n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions doit être relevé de ses fonctions et remplacé, même si son incapacité à travailler est attribuable à un handicap et est temporaire. Sans possibilité de nommer un directeur adjoint du scrutin temporaire ou intérimaire, le directeur adjoint du scrutin ne peut pas prendre un congé d'invalidité.
- Pendant une élection, le responsable d'un immeuble à logements peut empêcher les fonctionnaires électoraux d'avoir accès à l'immeuble si, à son avis, le fait de permettre les activités électorales peut mettre en danger la santé physique ou affective des résidents, même si cette décision se fonde sur des stéréotypes et qu'elle empêche des électeurs d'exercer leur droit de vote (paragraphe 43.1(2)).
- Aux articles 115 et 116, les exigences relatives au papier destiné aux bulletins de vote limitent les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.
- Les paragraphes 121(4), 150(2) et 151(1) exigent que le bulletin de vote soit plié par le travailleur électoral avant d'être remis à l'électeur. L'électeur doit ensuite marquer à la main son bulletin de vote et le replier avant de le remettre au travailleur électoral. Ces conditions limitent les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.
- L'article 127 réduit les modalités d'exercice du droit de vote au vote en personne ou par bulletin de vote spécial, ce qui limite les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.
- Certaines dispositions exigent que l'électeur qui vote par bulletin spécial y inscrive le prénom et le nom du candidat de son choix, ce qui peut être un obstacle pour les personnes aveugles, les personnes ayant une dextérité réduite et celles qui ont une déficience intellectuelle ou un trouble d'apprentissage (paragraphes 213(2), 227(2), 227(3) et 258(2)).

- Certains articles qui permettent à une personne d'aider un électeur à marquer son bulletin spécial prévoient des exigences particulières relatives à la personne aidante, et ce, même si l'électeur est capable de le faire lui-même et souhaite le faire (paragraphe 216(1), 243(1), 243.1(1) et 259(1)).
- Les formulaires 3 et 4 qui figurent à l'annexe 1 montrent à quoi doivent ressembler un bulletin de vote ordinaire et un bulletin de vote spécial, et Élections Canada a très peu de latitude pour y apporter des modifications.





L'accessibilité à Élections Canada

Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, entrée en vigueur le 19 juillet 2019, les organismes fédéraux doivent prendre des mesures pour reconnaître et éliminer les obstacles à l'accessibilité ainsi que prévenir les nouveaux obstacles. L'objectif de cette loi est de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit sept domaines prioritaires dans lesquels les organismes doivent assurer la participation pleine et égale des personnes handicapées :

1. l'emploi;
2. l'environnement bâti (immeubles et espaces publics);
3. les technologies de l'information et des communications;
4. Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications;
5. l'acquisition de biens, de services et d'installations;
6. la conception et la prestation de programmes et de services;
7. le transport.



Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement du Canada. Son mandat consiste à conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux, et à administrer les dispositions sur le financement politique de la *Loi électorale du Canada*. L'organisme veille à ce que tous les Canadiens ayant qualité d'électeur puissent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidat. Il s'est engagé à rendre ses services accessibles à tous les citoyens canadiens en situation de handicap, y compris les membres de son personnel.

L'organisme est également déterminé à assurer la participation pleine et égale des personnes handicapées à toutes les étapes du processus électoral. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* exige l'élimination des obstacles d'ici 2040, et le *Règlement canadien sur l'accessibilité* oblige Élections Canada à présenter son plan pour favoriser une meilleure inclusion des personnes handicapées.

Élections Canada compte près de 1 300 employés qui travaillent pour la plupart dans la région de la capitale nationale, suivant un modèle de travail hybride (au moment de rédiger ce Plan d'accessibilité en septembre 2025). Lors d'une élection générale ou d'un référendum, les directeurs du scrutin recrutent jusqu'à 230 000 travailleurs électoraux d'un bout à l'autre du pays. Un directeur du scrutin est nommé pour conduire l'élection dans chaque circonscription. En 2024, le Canada comptait 343 circonscriptions.

La *Loi électorale du Canada* fait une distinction entre le rôle et les pouvoirs d'Élections Canada et ceux des directeurs du scrutin. Ces derniers ne font pas partie du personnel d'Élections Canada ni de la fonction publique. Conformément à la *Loi électorale du Canada*, les directeurs du scrutin sont chargés de trouver et de louer des locaux pour leurs bureaux et les bureaux de scrutin de même que d'embaucher et de former le personnel de bureau et les préposés au scrutin. Bien qu'Élections Canada assure une surveillance générale et puisse établir des politiques, l'organisme ne contrôle pas tous les volets d'une élection. La capacité de l'organisme de s'attaquer à certains obstacles ou de les éliminer peut être limitée par la *Loi électorale du Canada*, que seul le Parlement peut modifier.



Présentation du Plan d'accessibilité 2025 d'Élections Canada

Structure du Plan d'accessibilité

Le Plan d'accessibilité se compose de sept sections principales (ou piliers). Sous le pilier « La conception et la prestation de programmes et de services », on trouve six secteurs d'activité distincts. Deux secteurs d'activité s'occupent de la question du transport, et le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus coordonne les équipes. Chaque section principale comprend de trois à cinq sous-sections, en fonction des obstacles relevés par le secteur. Les sous-sections se présentent comme suit :

- **Une description du secteur d'activité ou du pilier**

- Cette rubrique explique chaque pilier ou secteur d'activité et indique qui coordonne ce volet du Plan d'accessibilité.

- **Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services**

- Comme l'exigent la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et le *Règlement canadien sur l'accessibilité*, cette rubrique présente les obstacles relevés figurant dans ce plan triennal. Ces obstacles sont numérotés pour présenter les mesures correspondantes dans les rubriques suivantes.

- **Mesures pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services**

- Dans cette rubrique, les secteurs d'activité indiquent le temps nécessaire pour éliminer les obstacles numérotés correspondants et les mesures qu'ils comptent prendre.

- **Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services**

- Dans certains cas, Élections Canada tente encore de comprendre les obstacles systémiques ou ce qui cause certains obstacles à l'accessibilité. Lorsqu'un secteur d'activité utilise cette sous-section, les mesures consistent à effectuer des examens, des vérifications ou des consultations pour comprendre plus précisément quels sont les obstacles. Ces mesures seront mises à jour et présentées dans le rapport d'étape annuel sur l'accessibilité. Parfois, ces mesures nécessitent une coordination entre plusieurs secteurs d'activité ou piliers.

- **Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services**

- Cette section présente les mesures prises régulièrement par le secteur d'activité ou dans ce domaine pour prévenir de nouveaux obstacles.

- **Indicateurs de rendement**

- Les indicateurs de rendement ont été revus et améliorés pour aider les secteurs d'activité et les équipes à rendre compte de leurs progrès dans l'élimination des obstacles.
 - Toutes les équipes ont collaboré avec le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus afin de définir de meilleurs indicateurs de rendement pour ce plan. Dans certains cas, ces indicateurs sont liés à des mesures déjà en place, mais pour d'autres secteurs d'activité, il faudra concevoir des outils pour suivre l'évolution des progrès.

Bureau de l'accessibilité et de l'analyse comparative entre les sexes Plus

Aperçu

En 2023, Élections Canada a créé le Bureau de l'accessibilité et de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) pour assurer la mise en œuvre du Plan d'accessibilité. Le rôle du Bureau consiste à offrir des conseils stratégiques et techniques ainsi que des orientations et une expertise en matière d'accessibilité. En outre, il communique de l'information sur l'accessibilité et organise des ateliers afin de donner aux membres du personnel les outils et les connaissances nécessaires pour reconnaître et éliminer les obstacles ainsi que prévenir les nouveaux obstacles à la participation pleine et égale des employés et des membres du public en situation de handicap. Enfin, il apporte un soutien aux équipes d'Élections Canada pour rédiger le Plan d'accessibilité et rendre compte des engagements pris.

Au cours des trois prochaines années, le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus se consacrera aux tâches suivantes :

- présenter de l'information et des ateliers internes sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et sur la levée des obstacles;
- réunir de nombreux intervenants pour s'attaquer aux obstacles complexes et systémiques qui nécessitent une intervention coordonnée à l'échelle de l'organisme en ce qui concerne la rétroaction interne sur l'accessibilité et le transport;
- continuer d'offrir une expertise aux responsables fonctionnels afin de rendre les programmes, les services et les produits plus accessibles;

- établir des partenariats stratégiques avec des intervenants internes afin d'optimiser les retombées des initiatives liées à l'accessibilité;
- procéder à une évaluation pour déterminer les points à améliorer dans la prestation de ses services.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 Les impératifs liés à la préparation électorale permettent difficilement au personnel de trouver le temps d'assister aux séances et aux ateliers organisés par le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2027 : Étudier (en collaboration avec les Ressources humaines) la faisabilité de mettre à l'essai un programme de micro-missions internes sur l'accessibilité. Ce programme aurait pour but de donner aux employés, à tour de rôle, une formation pratique sur l'accessibilité et de créer un réseau d'ambassadeurs de l'accessibilité ou une communauté de praticiens au sein de l'organisme.

Obstacle 2 Les responsables fonctionnels ont besoin d'information et de formation pratiques et adaptées à leurs besoins opérationnels.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : Instaurer des partenariats stratégiques avec les principaux responsables fonctionnels pour leur offrir une formation adaptée à leurs besoins opérationnels (p. ex. sur la façon de créer des documents accessibles à l'aide des outils Microsoft et de tenir des réunions accessibles).

Obstacle 3 Le processus de soumission, de réception, de suivi et de présentation de la rétroaction interne sur l'accessibilité n'est pas simple et comporte trop de canaux.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : Continuer de collaborer avec les principaux responsables fonctionnels et intervenants afin de développer un portail interne où le personnel pourra transmettre ses commentaires au sujet de l'accessibilité, lesquels feront l'objet d'un suivi et seront pris en compte dans les prochains plans d'accessibilité et rapports d'étape.

Obstacle 4 Il n'y a eu aucune évaluation de l'accessibilité des formulaires de l'organisme en vue d'élaborer un plan pour les rendre accessibles.

✔ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : Coordonner une évaluation des formulaires d'Élections Canada, en collaboration avec des responsables fonctionnels de l'organisme, et publier des conseils sur la manière de rendre les prochains formulaires accessibles.

Obstacle 5 Élections Canada n'a pas procédé à une évaluation complète pour s'assurer que le lieu de travail est accessible aux membres de la communauté des personnes sourdes et malentendantes.

✔ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : Évaluer les obstacles à éliminer au sein d'Élections Canada de sorte que l'organisme soit prêt à embaucher des employés sourds ou malentendants qui communiquent à l'aide de l'American Sign Language ou de la langue des signes québécoise.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus fait actuellement l'objet d'une évaluation qui pourrait révéler des obstacles supplémentaires dans ses services. L'un des objectifs de cette évaluation est de mesurer l'efficacité du soutien apporté par le Bureau aux responsables fonctionnels dans la détermination, l'élimination et la prévention des obstacles.

Indicateurs de rendement

- Le nombre d'ateliers sur l'accessibilité qui ont été offerts.
- Les plans d'accessibilité et les rapports d'étape sur l'accessibilité sont publiés dans les délais prévus et dans des formats accessibles.
- Un formulaire de commentaires sur l'accessibilité est disponible sur le site intranet de l'organisme.
- Un projet d'examen des formulaires a été lancé pour évaluer l'accessibilité de tous les formulaires de l'organisme.
- Un projet pilote de micro-missions a été lancé afin d'appuyer les unités opérationnelles.

Services de consultation

L'équipe des Services de consultation d'Élections Canada planifie et mène des consultations pour appuyer les initiatives de l'organisme à l'intention des électeurs et pour veiller à ce que tous les services électoraux :

- répondent aux besoins des électeurs;
- soient fondés sur des éléments probants;
- tiennent compte des commentaires des principaux intervenants ou groupes d'intervenants;
- soient accessibles.

Les Services de consultation entretiennent des relations de longue date avec plusieurs groupes qu'ils consultent régulièrement (p. ex. le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées). En outre, ils coordonnent la logistique pour d'autres forums consultatifs (p. ex. le Cercle consultatif des Premières Nations et des Métis et le Cercle consultatif des Inuits ainsi que la journée d'échange de connaissances après une élection générale).

Obstacles et mesures pour les cerner dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Les Services de consultation ont cerné un certain nombre de domaines où il existe des obstacles, mais où la politique, le programme, la pratique ou le service relève d'un autre secteur d'activité (p. ex. l'approvisionnement, le Web ou les communications). Par conséquent, les Services de consultation prendront les mesures ci-dessous afin de collaborer avec les différents secteurs d'activité pour mieux comprendre ces obstacles et mettre en place des mesures pour les éliminer.

Au cours des trois prochaines années, l'équipe des Services de consultation veillera à ce que les documents, la correspondance et les présentations PowerPoint soient tous créés dans des formats accessibles : rédaction en langage clair et simple, utilisation de texte de remplacement pour les graphiques et les images, sous-titrage et élimination des acronymes inutiles et du jargon interne. Le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus sera consulté pour l'examen du matériel de l'organisme sous l'angle de l'accessibilité.

Obstacle 1 Les formulaires d'approvisionnement ne sont pas entièrement accessibles.
C'est le cas, par exemple, des formulaires permettant aux fournisseurs de demander le remboursement de leurs honoraires ou frais de déplacement.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : L'équipe des Services de consultation fera appel à l'équipe des Services de l'approvisionnement et des contrats pour évaluer l'accessibilité de tous les formulaires liés aux contrats, y compris les formulaires destinés aux fournisseurs. Entre-temps, elle peut aider les membres de comités consultatifs à remplir les formulaires et collaborer avec d'autres équipes pour éliminer les obstacles. Elle peut notamment demander aux membres de lui fournir l'information nécessaire par courriel ou par téléphone, puis remplir le formulaire pour eux et leur demander de l'examiner. Les membres examineront le document et le signeront ou accepteront les conditions précisées par courriel. Si les membres ne sont pas capables de signer le formulaire en raison d'un handicap ou de difficultés techniques, les Services de consultation demanderont à l'équipe d'approvisionnement d'accepter un courriel de leur part contenant une confirmation ou une approbation des renseignements figurant sur le formulaire.

Obstacle 2 Le modèle de facture permettant aux membres de comités consultatifs de demander le remboursement de leurs honoraires n'est pas entièrement accessible.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : Les Services de consultation modifieront le modèle créé pour aider les membres de comités consultatifs à soumettre leurs factures. Ce modèle est actuellement disponible en format Excel et peut être converti en document Word si le format Excel pose des obstacles.

Les Services de consultation aident les membres de comités consultatifs à remplir le modèle de facture, au besoin, ou leur fournissent un modèle prérempli qu'ils peuvent approuver. Les factures ne doivent pas être signées; elles n'ont qu'à être examinées et approuvées par le membre.

De nombreux membres de comités consultatifs préfèrent utiliser leur propre modèle de facture. Élections Canada a créé un modèle de facture afin de simplifier le processus pour ceux qui n'ont pas de procédure en place.

Obstacle 3 L'utilisation d'acronymes dans les rapports sommaires, les documents et les présentations crée des obstacles inutiles.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 : Les Services de consultation veilleront à ce que tous les acronymes soient supprimés des rapports sommaires, documents et présentations de consultation en rappelant aux responsables fonctionnels de faire vérifier leur travail par le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus, puis en examinant leurs documents.

Indicateurs de rendement

- Le nombre de formulaires dont l'accessibilité a été vérifiée.
- Le nombre de formulaires considérés comme non accessibles.
- Le nombre de formulaires rendus accessibles.



L'emploi

La présente section fournit de l'information sur différents domaines d'activité : dotation; rémunération; relations de travail; santé et sécurité; ententes de rendement; apprentissage et perfectionnement, et leadership; accueil et intégration des nouveaux employés et gestion des départs à Élections Canada. L'organisme continue de mettre en œuvre sa stratégie d'équité en matière d'emploi, de diversité et d'inclusion en s'appuyant sur trois grands piliers, soit le recrutement, le perfectionnement et la création d'une culture inclusive. Faisant partie des groupes en quête d'équité, les personnes handicapées sont visées par toutes les initiatives de l'organisme.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 Certains documents de dotation sont inaccessibles pour certains utilisateurs.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 :

- Examiner et mettre à jour régulièrement les documents de dotation actuels pour en assurer l'accessibilité.
- Les nouveaux documents de dotation seront rédigés en tenant compte de l'accessibilité, et des formats substitués seront offerts.
- Consulter les intervenants internes concernés et tenir compte de leurs commentaires pour rendre les documents de dotation accessibles.

Obstacle 2 La composition de certains comités de dotation manque de diversité, ce qui peut créer un risque de préjugés dans les pratiques d'embauche.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 :

- Les gestionnaires sont encouragés à inclure une diversité de membres des groupes en quête d'équité en matière d'emploi dans les comités d'évaluation participant aux processus d'embauche. Les membres des comités sont encouragés à déclarer qu'ils sont membres d'un groupe en quête d'équité en matière d'emploi.

- Demander aux personnes qui font une telle déclaration si elles acceptent, pour les processus de dotation à venir, d'inscrire leur nom sur la liste des membres de comités appartenant à un groupe en quête d'équité en matière d'emploi.
 - Continuer de veiller à ce que les comités de sélection comptent systématiquement des membres de groupes en quête d'équité en matière d'emploi, y compris des personnes handicapées.
-

Obstacle 3 Les recommandations de l'étude des systèmes d'emploi mettent en évidence des obstacles et des préjugés dans le processus d'embauche.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 :

- Prendre en considération les constatations et les recommandations de l'étude des systèmes d'emploi et améliorer les processus de l'organisme de façon à attirer des candidats qualifiés issus de groupes sous-représentés.
 - Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude des systèmes d'emploi (fait en 2024).
 - Continuer d'inclure un énoncé sur l'équité en matière d'emploi dans toutes les offres d'emploi.
-

Obstacle 4 Les plateformes numériques de recrutement (p. ex. VidCruiter) pourraient créer des désavantages ou des obstacles dans le processus d'embauche.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 : Pour les plateformes numériques d'évaluation, les fournisseurs de services doivent démontrer qu'ils respectent la [*Norme sur l'accessibilité des sites Web*](#). Lorsque la plateforme ne permet pas les mesures d'adaptation nécessaires à un candidat, d'autres mesures d'évaluation doivent être offertes, pourvu qu'elles soient jugées raisonnables et qu'elles ne modifient ni la nature ni le niveau de la qualification évaluée.

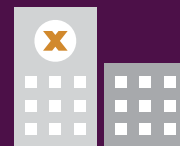
Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Commencer à mettre en œuvre les recommandations de l'étude des systèmes d'emploi.
- Consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées, au besoin.

Indicateurs de rendement

- Le pourcentage d'employés qui s'identifient comme une personne handicapée.
- Le pourcentage de demandes d'adaptation acceptées dans le respect des normes de service établies.
- Le pourcentage de formulaires révisés, au besoin, pour respecter les normes d'accessibilité.





L'environnement bâti

À Élections Canada, l'environnement bâti désigne à la fois les bâtiments physiques et les locaux où le personnel travaille. Il comprend les trois immeubles de son administration centrale qui se trouvent dans la région de la capitale nationale : le 30 Victoria et le 22 Eddy à Gatineau, au Québec (essentiellement des immeubles de bureaux pour le travail en mode hybride), ainsi que le 440 Coventry à Ottawa, en Ontario (lieu d'entreposage et de traitement). Ces trois immeubles accueillent plusieurs locataires, dont Élections Canada. Aux fins du présent Plan d'accessibilité, l'environnement bâti ne comprend pas les bureaux en région qui sont ouverts temporairement dans les 343 circonscriptions pendant un scrutin.

Contrairement au concept d'environnement bâti utilisé dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, les aires communes (partagées avec d'autres locataires) et les infrastructures, comme les routes environnantes, les espaces verts et les services de transport en commun, échappent au contrôle d'Élections Canada et, souvent, à son influence. L'environnement bâti peut avoir une incidence positive ou négative sur l'expérience du personnel, notamment sur les plans de la sécurité, de l'accessibilité, de la productivité et du bien-être général.

Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Même si l'organisme sait que les obstacles dans le domaine de l'environnement bâti sont de nature systémique, il lui est actuellement impossible de tous les cerner. Il doit examiner l'ensemble de ses politiques, programmes, pratiques et services actuels pour mieux cerner et comprendre ces obstacles.

D'ici 2026 :

Un processus d'approvisionnement sera mis en place afin de faire appel à un examinateur indépendant pour relever les obstacles dans les trois immeubles de l'organisme. L'examineur sera chargé de recommander des mesures pour atténuer ou éliminer ces obstacles ainsi que des indicateurs de rendement pour continuer de les surveiller et de les gérer.

D'ici 2027 :

Un plan d'action basé sur les recommandations de l'examineur indépendant sera élaboré. Il indiquera :

- les délais recommandés pour chaque mesure;
- les indicateurs de rendement et de suivi possibles.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 **L'entrepôt du 440 Coventry n'est pas accessible.** Par exemple, les escaliers et le monte-charge sont les seuls moyens d'accéder au deuxième étage, les couloirs sont étroits, les espaces de travail sont peu éclairés, il n'y a que peu ou pas de lumière naturelle, etc.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2027 : Continuer de travailler avec Services publics et Approvisionnement Canada, le gestionnaire d'immeuble tiers et des consultants externes pour réaliser une série de projets de rénovation et d'entretien rentables qui apporteront les améliorations nécessaires en matière de santé, de sécurité et de bien-être au 440 Coventry, un immeuble datant des années 1960. Ces projets prévoient la fourniture de bancs de travail à hauteur réglable (fait en 2025), de signalisation supplémentaire, d'éclairage, de commandes de température et d'autocollants d'orientation pour le sol et les murs.

D'ici 2029 : Travailler avec Services publics et Approvisionnement Canada – le gestionnaire immobilier d'Élections Canada – à la mise en place d'un entrepôt neuf ou amélioré qui répond aux défis opérationnels et liés à l'accessibilité.

Obstacle 2 **Des travaux de construction sont en cours au 30 Victoria. Pendant cette période, les salles de mieux-être et à stimulation sensorielle contrôlée sont relocalisées temporairement au premier étage. Elles se trouvent maintenant loin des principaux espaces de travail et sont difficiles à trouver. Ainsi, elles sont moins visibles et moins accessibles aux personnes qui en auraient besoin.**

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2029 : Évaluer l'accessibilité des salles de mieux-être et à stimulation sensorielle contrôlée, y compris leur emplacement, leur signalisation et leur orientation, afin d'en faciliter l'accès après les travaux.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées, des experts internes, tels que le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus et l'équipe responsable de l'obligation d'adaptation, ainsi que les employés au moyen de sondages éclairés et d'autres canaux de rétroaction.
- Continuer de tirer parti des forums de mobilisation des clients et des locataires (avec Services publics et Approvisionnement Canada et son gestionnaire immobilier) pour comprendre les préoccupations actuelles liées à l'accessibilité et en soulever de nouvelles. L'objectif sera de communiquer avec des experts, de tenir compte des changements en cours au gouvernement, d'obtenir du soutien, de partager des expériences et de faire pression pour obtenir des améliorations. Par exemple, l'organisme souhaite orienter (ou connaître) les plans d'entretien à long terme et les prendre en compte dans les tendances et la rétroaction relatives à l'accessibilité transmises au [Centre national d'appels de service](#).
- Compter sur le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus et sur d'autres réseaux pour mieux connaître et comprendre les améliorations apportées ailleurs (à l'interne et dans d'autres secteurs ou ministères et organismes gouvernementaux) et ainsi établir des points de référence, valider les plans actuels, s'inspirer d'approches différentes et tirer profit des pratiques exemplaires et des leçons apprises.

Indicateurs de rendement

- Un examen indépendant des obstacles à l'accessibilité dans deux des immeubles occupés par l'administration centrale d'Élections Canada est mené à bien d'ici 2026.
- Un plan d'action a été élaboré à partir des recommandations de l'examineur indépendant.
- Le pourcentage d'obstacles indiqués dans le plan d'action est aplani dans les deux ans suivant l'examen.



Les technologies de l'information et des communications

Les technologies de l'information et des communications comprennent les services de technologies de l'information offerts à tous les employés d'Élections Canada afin qu'ils aient les outils et les systèmes nécessaires à leurs activités quotidiennes. À l'heure actuelle, l'équipe de Prestation des services numériques se penche sur un processus d'approvisionnement au cas par cas pour les demandes de matériel informatique, de logiciels et d'outils accessibles. En outre, elle communique la norme Conception et prestation de programmes et de services, un ensemble de pratiques qui aident les équipes à créer et à offrir de meilleurs produits et services numériques, plus simples et plus rapides, pour les utilisateurs finaux d'Élections Canada.

Note : L'équipe des Services Web d'Élections Canada, qui gère son site Web et son intranet, est rattachée à la Direction générale des affaires publiques et de l'éducation civique de l'organisme. Aux fins du présent Plan d'accessibilité, et en raison des obstacles relevés dans cette section, certaines mises à jour des Services Web sont présentées sous le pilier des technologies de l'information et des communications.

Le Secteur de la transformation numérique a été désigné champion de l'intelligence artificielle à Élections Canada. À ce titre, il élaborera une politique sur l'adoption de l'intelligence artificielle au sein de l'organisme. Élections Canada disposera ainsi d'un processus clair pour l'intégration de solutions d'intelligence artificielle.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 Bien que le site Web d'Élections Canada respecte les normes d'accessibilité, certains utilisateurs pourraient avoir besoin d'obtenir du contenu Web et d'autres produits d'information dans des formats substituts. La *Politique de communication d'Élections Canada : produits de communication numériques et formats substituts* a été mise en place en 2024. Elle établit des lignes directrices pour la création de produits de communication numériques et l'adaptation de ceux qui n'étaient pas conçus pour le Web à l'origine.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici la fin de 2026 : Veiller à ce que le contenu Web et d'autres produits d'information soient offerts en formats substituts, et poursuivre la mise en œuvre de la *Politique de communication d'Élections Canada : produits de communication numériques et formats substituts*.

Obstacle 2 Les employés ne connaissent pas toujours les outils et les fonctions en matière d'accessibilité qui sont mis à leur disposition pour faire leur travail. Par conséquent, ils créent des produits et des documents non accessibles, qui auraient pu être accessibles dès le départ.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici la fin de 2026 :

- Sonder les employés pour connaître leur satisfaction à l'égard des outils et des fonctions d'accessibilité offerts sur leurs appareils (tablettes, ordinateurs portables, téléphones intelligents, etc.).
 - Définir les exigences d'Élections Canada en matière d'accessibilité dans ce domaine.
 - Mettre sur pied un groupe de consultation pour connaître les divers besoins des employés en ce qui touche les outils et les fonctions d'accessibilité.
 - Embaucher un spécialiste de l'accessibilité numérique pour aider l'organisme à mieux comprendre les besoins des employés relativement aux outils et aux fonctions d'accessibilité. L'organisme sera ainsi en mesure de respecter les normes d'accessibilité du Conseil du Trésor du Canada.
-

Obstacle 3 À l'heure actuelle, le personnel qui cherche des renseignements sur les ressources, les fonctions ou les outils d'accessibilité ne trouve pas toute l'information à un seul endroit (p. ex. une page Web).

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici la fin de 2026 : Travailler avec l'équipe des communications et le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus pour créer une page intranet, où les employés trouveront toute l'information sur les ressources, les outils et l'équipement en matière d'accessibilité.

Obstacle 4 À l'heure actuelle, aucun inventaire n'a été fait des outils, des fonctions, des logiciels ou de l'équipement d'accessibilité mis à la disposition des employés pour répondre à leurs besoins ou pour créer des produits et des documents accessibles à Élections Canada.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici la fin de 2026 : Procéder à un inventaire et dresser une liste des outils, des fonctions, des logiciels et de l'équipement courants, puis établir une procédure pour répondre aux demandes non courantes.

Obstacle 5 Les employés handicapés doivent attendre longtemps avant d'avoir les outils et les fonctions nécessaires à l'accomplissement de leur travail. Certaines demandes d'équipement et d'outils d'accessibilité ne sont pas courantes à Élections Canada. Par conséquent, l'acquisition d'équipement et d'outils spécialisés doit passer par une évaluation de sécurité, un contrôle de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et le processus d'approvisionnement.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici la fin de 2026 : Examiner continuellement la liste des outils, des logiciels et de l'équipement approuvés du gouvernement du Canada afin de répondre rapidement aux demandes d'adaptation en matière d'accessibilité.

Obstacle 6 Les employés handicapés disent qu'ils ne peuvent pas ajouter ni utiliser des outils d'intelligence artificielle. Cette situation crée des obstacles pour certaines personnes.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2028 : Mettre à l'essai des outils d'accessibilité utilisant l'intelligence artificielle et s'assurer qu'au moins 80 % des employés handicapés participant à l'essai peuvent affirmer que ces outils ont amélioré leur capacité d'accomplir efficacement leur travail.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Activer, dans la mesure du possible, les outils et les fonctions d'accessibilité approuvés et conformes aux normes d'accessibilité en vigueur dans les systèmes et les solutions informatiques.
- Évaluer et tester continuellement ses services et solutions informatiques afin qu'ils répondent aux normes d'accessibilité en vigueur.
- Partir des bases actuelles pour fournir les meilleurs outils et services en matière d'accessibilité.
- Continuer d'améliorer le processus et offrir des technologies d'assistance aux employés handicapés qui demandent des mesures d'adaptation.

Indicateurs de rendement

- Le pourcentage d'employés pour lesquels une demande d'adaptation à des fins d'accessibilité dans le domaine des technologies de l'information et des communications a été approuvée et qui ont accès à l'équipement, aux logiciels ou aux outils demandés dans les 60 jours ouvrables.
- Le pourcentage de solutions conçues à l'interne dans le domaine des technologies de l'information et des communications qui respectent les normes d'accessibilité.
- Le pourcentage de produits externes du domaine des technologies de l'information et des communications qui respectent les normes d'accessibilité.
- Le pourcentage d'employés qui sont satisfaits de l'accessibilité de l'équipement fourni dans le domaine des technologies de l'information et des communications.



Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications

La fonction de communication à Élections Canada touche à divers domaines. Les équipes de l'organisme créent des produits de communication imprimés et numériques pour répondre aux divers besoins d'information des Canadiens et de ses employés. L'organisme communique avec le public en publiant du contenu et en répondant aux messages sur ses comptes de médias sociaux. Il répond aux demandes des médias ainsi qu'aux questions et aux commentaires du public par téléphone, courriel et interface Web. Il confie à différents organismes externes la traduction de ses produits en plusieurs dizaines de langues et de formats.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 La capacité limitée d'effectuer systématiquement des révisions en langage clair et simple – les Services linguistiques manquant d'effectifs pour assumer cette responsabilité supplémentaire – fait en sorte qu'il est difficile de respecter les normes en la matière. De nombreux employés ne savent pas quels produits doivent être révisés et pourquoi le langage clair et simple est important. De plus, les informations sur ce service – offert par les Services linguistiques – sont difficiles à trouver sur l'intranet d'Élections Canada, si bien que les employés ignorent peut-être qu'ils peuvent demander ce service.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2027 :

- Concevoir et offrir des outils de formation internes qui feront connaître aux employés clés les pratiques exemplaires en matière de langage clair adaptées au contexte d'Élections Canada. Ainsi, l'organisme espère que ses employés clés pourront apporter leurs propres améliorations en matière de langage clair aux produits de communication, de façon à réduire le temps requis pour une révision par un spécialiste.

- Créer une liste de vérification permettant aux employés de s'assurer que leurs documents sont rédigés en langage clair. Cette liste sera accessible dans l'intranet à la section sur les Services linguistiques, près du lien vers le formulaire de demande.
- Prioriser la formation spécialisée en langage clair des membres de l'équipe des Services linguistiques qui n'ont pas encore développé cette expertise.
- Trouver des outils et des technologies qui aideront le personnel des Services linguistiques à effectuer des révisions en langage clair.
- Mettre à jour la section de l'intranet portant sur les Services linguistiques afin de fournir plus d'information au sujet de la marche à suivre pour demander une révision en langage clair et de rendre l'information facile à trouver. Établir et communiquer les critères permettant de déterminer les produits de communication qui doivent faire l'objet d'une révision en langage clair.

Obstacle 2 Les employés d'Élections Canada n'ont pas accès aux outils, aux modèles ou aux guides les plus récents pour concevoir des produits de communication accessibles.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 :

- Modifier le guide de style d'Élections Canada pour y inclure les dernières recommandations en matière de langage clair et d'accessibilité. S'assurer que le guide est accessible et lisible par les plus récents outils d'accessibilité (lecteurs, etc.).
 - Examiner les modèles destinés aux employés pour les documents internes et externes afin d'en assurer la conformité avec les dernières normes d'accessibilité.
 - Publier ces modèles dans l'intranet à un endroit facile à trouver, et peut-être ajouter un bouton de navigation pour y accéder encore plus facilement.
 - Informer les employés qu'ils doivent désormais utiliser les modèles à jour.
-

Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Même si Élections Canada a réussi à court terme à réduire les obstacles à l'accessibilité dans ses produits de communication (voir le rapport d'étape sur l'accessibilité), il doit mettre en place une stratégie à plus long terme pour réaliser davantage de progrès à l'avenir.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Continuer de mener l'Étude nationale auprès des électeurs après chaque élection générale afin de cerner et d'éliminer les éventuels obstacles à l'inscription et au vote.
- Continuer de former des groupes de discussion composés d'électeurs vivant avec un handicap physique ou cognitif, ou un trouble de santé mentale pendant la création d'une nouvelle Campagne d'information des électeurs afin de cerner et d'éliminer les éventuels obstacles, et de veiller à ce que les produits répondent aux besoins d'information de tous les électeurs.
- Continuer de consulter les principaux intervenants et les membres du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées pour la conception de nouvelles campagnes ou de nouveaux produits de communication, ce qui contribuera à rendre les produits accessibles.
- Adopter les pratiques exemplaires et suivre les *Lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication* du gouvernement du Canada.
- Veiller à ce que les nouveaux employés en communication reçoivent une formation sur la conception de produits de communication accessibles.
- Tester régulièrement l'accessibilité de son site Web et de son intranet pour s'assurer que tous peuvent y naviguer facilement.

Indicateurs de rendement

- Le pourcentage de pages Web et de produits de communication destinés au public considérés comme accessibles à l'issue de vérifications de l'accessibilité fondées sur un échantillonnage aléatoire.
- Le pourcentage de pages intranet et de produits de communication destinés à l'interne considérés comme accessibles chaque année à l'issue de vérifications de l'accessibilité fondées sur un échantillonnage aléatoire.

- Le pourcentage d'électeurs qui, dans l'Étude nationale auprès des électeurs, ont indiqué avoir pu obtenir des produits en format accessible.
- D'ici le 31 mars 2026, créer une formation sur l'accessibilité des produits de communication, en collaboration avec le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus.
- D'ici le 31 mars 2027, permettre aux employés de s'inscrire à une formation sur l'accessibilité des produits de communication offerte sur une plateforme de formation interne.
- Le nombre d'employés qui ont suivi la formation sur l'accessibilité des produits de communication au cours d'un exercice.
- Le pourcentage des membres de l'équipe des Services linguistiques qui ont suivi une formation sur le langage clair et simple d'ici le 31 mars 2027.
- Un guide de style est mis à jour et publié sur l'intranet en un format accessible d'ici le 31 mars 2026.
- Le guide de style est revu chaque année pour en assurer l'exactitude.





L'acquisition de biens, de services et d'installations

À Élections Canada, l'acquisition de biens, de services et d'installations se fait au moyen d'une fonction centralisée d'approvisionnement et de passation de contrats. Les activités d'approvisionnement et de passation de contrats respectent les normes les plus élevées, permettent d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, favorisent une concurrence ouverte et équitable, répondent aux exigences organisationnelles, y compris en matière d'accessibilité, et sont menées dans le respect des lois, des règlements, des accords commerciaux ainsi que des politiques et des processus établis par le gouvernement du Canada.

Pour plusieurs raisons importantes, notamment pour préserver l'intégrité de la fonction d'approvisionnement et de passation de contrats, les rôles et les responsabilités sont répartis entre les responsables fonctionnels, les conseillers en approvisionnement et les fournisseurs. Les fournisseurs jouent un rôle essentiel en aidant à améliorer l'expérience des électeurs pendant les élections générales et au cours des activités courantes d'approvisionnement et de passation de contrats.

L'équipe des Services de l'approvisionnement et des contrats collabore avec les responsables fonctionnels d'Élections Canada pour planifier, orienter et effectuer l'achat des biens et des services qui les aideront à accomplir leurs mandats respectifs.

Même si l'organisme sait que les obstacles dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations sont de nature systémique, il lui est actuellement impossible de bien les cerner. Il doit examiner ses politiques, programmes, pratiques et services actuels pour mieux déterminer et comprendre ces obstacles.

Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

D'ici 2026 :

- Faire appel à un examinateur indépendant pour cerner les obstacles et recommander des mesures à prendre.

D'ici 2027 :

- Élaborer un plan d'action fondé sur les recommandations de l'examineur indépendant.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Exiger que toutes les demandes d'approvisionnement prennent en compte l'accessibilité et, lorsqu'elles n'incluent aucun critère d'accessibilité, que le responsable fonctionnel en explique les raisons.
- Continuer de faire partie des agents du changement pour l'approvisionnement accessible, un groupe de Services publics et Approvisionnement Canada, et de surveiller leurs progrès.
- À la suite d'un examen indépendant, établir un plan d'action en fonction des recommandations de l'examineur indépendant.
- Consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées afin d'éviter la création de nouveaux obstacles.
- Examiner, avant leur mise en œuvre, l'ensemble des politiques, programmes, pratiques et services pertinents, qu'il s'agisse de nouveautés ou de mises à jour, sous l'angle des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.
- Tirer parti de ses relations avec divers ministères pour promouvoir la séance « Comment tenir compte de l'accessibilité et l'intégrer dans l'approvisionnement », offerte par Services publics et Approvisionnement Canada et Services partagés Canada, au sein de l'équipe des Services de l'approvisionnement et des contrats et dans tout l'organisme.

Indicateur de rendement

- L'équipe d'approvisionnement collaborera avec le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus pour définir un indicateur de rendement et créer un mécanisme de collecte de données permettant de mesurer les progrès réalisés et de connaître le nombre de demandes d'approvisionnement qui respectent les normes d'accessibilité.



La conception et la prestation de programmes et de services

Le mandat principal d'Élections Canada est de veiller à ce que les Canadiens puissent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidat. L'organisme met tout en œuvre pour rendre le vote le plus accessible possible et pour consulter les électeurs et les participants politiques handicapés au moment de la conception et de la prestation de ses programmes et services. En particulier, il tient le Registre national des électeurs, offre des outils et des services de vote aux électeurs handicapés, fournit des services accessibles aux entités politiques, fait la promotion du programme d'éducation civique, continue de gérer le programme de mobilisation des intervenants et organise les élections dans les circonscriptions. Le Plan d'accessibilité pour chacun de ces domaines est présenté ci-dessous.

Inscription des électeurs et produits de données électorales

Élections Canada contribue directement à la préparation électorale en veillant à ce que les électeurs soient inscrits à leur adresse actuelle pour les élections générales, les élections partielles et les référendums fédéraux; à cette fin, il s'occupe du Registre national des électeurs et du Service d'inscription en ligne des électeurs destiné au grand public. Il est également responsable de tenir le Registre des futurs électeurs. Pour ce faire, il négocie et met à jour plus de 40 ententes de partage de données avec des partenaires et des fournisseurs. Enfin, l'organisme s'occupe de gérer la documentation liée à la distribution des listes électorales, de produire et d'envoyer des cartes d'information de l'électeur, et de coordonner diverses initiatives de communication visant à améliorer la qualité des registres.

Élections Canada continue d'améliorer son interface d'inscription publique en fonction des commentaires des utilisateurs ainsi que de veiller à ce que les produits d'inscription soient clairs et rédigés en langage simple. Il crée un large éventail de produits de données électorales, comme des cartes des circonscriptions et des fuseaux horaires, des rapports sur la géographie électorale, par exemple sur les districts de vote, des sommaires des bureaux de scrutin itinérants et des descriptions des communautés autochtones. L'organisme crée également divers produits de données statistiques, comme des rapports statistiques sur l'électorat et la participation électorale, des évaluations statistiques de la qualité du Registre national des électeurs et des visualisations de données des nouveaux décrets de représentation après chaque processus de redécoupage électoral.

Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada est conscient qu'il peut encore y avoir des obstacles systémiques dans ses processus. Pour mieux les comprendre et les éliminer, l'organisme examinera attentivement les commentaires formulés dans les sondages ainsi que les demandes et les plaintes des électeurs liées à la 45^e élection générale. Ces actions l'aideront à relever les obstacles qui n'auraient pas été bien cernés et à orienter les prochaines améliorations techniques.

Plus précisément, pour mieux comprendre et cerner les obstacles dans le domaine de l'inscription des électeurs et des produits de données électorales, Élections Canada continuera de surveiller les commentaires formulés dans le cadre du sondage facultatif proposé aux électeurs à la fin de leur session d'inscription en ligne. Il examinera également la clarté du langage utilisé dans les rapports et les documents qui n'ont pas encore été évalués, et consultera divers groupes de personnes handicapées à mesure qu'il mettra en œuvre de nouveaux programmes et services.

D'ici 2028 :

Parmi ses efforts visant à cerner et à éliminer les obstacles potentiels dans ses politiques, programmes, pratiques et services, Élections Canada collaborera avec des experts en accessibilité afin d'évaluer le Service d'inscription en ligne des électeurs. Cette démarche aidera l'organisme à évaluer de manière proactive l'accessibilité de ce service et à corriger tout problème décelé.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 Le texte du Service d'inscription en ligne des électeurs n'est pas accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, car la syntaxe et le vocabulaire de la langue des signes ne sont pas les mêmes qu'en français, ce qui nuit à la compréhension. Les clients qui utilisent le Service d'inscription en ligne des électeurs ont mentionné cet obstacle dans un sondage auquel ils ont participé volontairement à la fin de leur session.

✔ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2027 : Les Services d'inscription des électeurs travailleront avec des experts en accessibilité pour éliminer tous les obstacles cernés relativement à l'utilisation du Service d'inscription en ligne des électeurs.

Obstacle 2 Bien que certains électeurs ayant un handicap visuel aient affirmé que le mode sombre (couleurs claires sur fond sombre) peut faciliter la lecture à l'écran, ce mode n'est pas accessible à tous.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2027 : Les Services d'inscription des électeurs travailleront avec les spécialistes du langage clair des Services linguistiques et avec les membres de la communauté des personnes sourdes et malentendantes, afin de déterminer comment l'organisme peut rendre le texte plus compréhensible pour les personnes qui communiquent à l'aide de l'American Sign Language (ASL) ou de la langue des signes québécoise (LSQ).

Obstacle 3 Les personnes dyslexiques trouvent certains espacements et polices de caractères difficiles à lire.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : Les Services d'inscription des électeurs étudieront la possibilité de rendre le Service d'inscription en ligne des électeurs accessible en mode sombre et, dans la négative, ils chercheront d'autres moyens de rendre le texte plus facile à lire pour les personnes ayant un handicap visuel.

Obstacle 4 Les produits et services géographiques numériques et en ligne ne sont pas accessibles aux personnes ayant un handicap visuel qui les empêche, par exemple, de bien distinguer certaines couleurs.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2030 : Les Services d'inscription des électeurs exploreront des façons de changer les polices de caractères et les espacements afin de rendre le texte des pages du Service d'inscription en ligne des électeurs plus facile à lire pour les personnes dyslexiques.

Obstacle 5 Les visualisations de données électorales sur le site Web d'Élections Canada peuvent être difficiles à lire pour les personnes ayant un handicap visuel qui les empêche de bien distinguer certaines couleurs.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2028 :

- L'équipe de Géographie et Gestion des adresses examinera tous les produits de géographie électorale publiés sur le site Web d'Élections Canada afin de les rendre lisibles par les personnes qui utilisent des lecteurs d'écran et d'autres technologies d'assistance.
- L'équipe de Géographie et Gestion des adresses veillera à ce que les personnes ayant un handicap visuel qui les empêche de bien distinguer certaines couleurs soient capables de distinguer les couleurs et les contrastes utilisés.

Obstacle 6 Les rapports et les études sur les données électorales peuvent être difficiles à lire et à comprendre pour certaines personnes.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2027 : Les équipes responsables des produits de données électorales ainsi que des services et du développement veilleront à ce que tous les rapports publiés sur le site Web fassent l'objet d'une révision en langage clair et qu'ils incluent un glossaire des termes pouvant être difficiles à comprendre ainsi qu'une liste des acronymes en début de document pour aider le lecteur à mieux comprendre le texte.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Passer régulièrement en revue le code du Service d'inscription en ligne des électeurs et le modifier, au besoin, afin qu'il reste conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0.
- Passer régulièrement en revue les commentaires formulés dans le sondage optionnel à la fin du processus d'inscription en ligne de même que les plaintes reçues du public et, dans la mesure du possible, modifier le service en ligne en conséquence tout au long de l'année.
- Continuer de consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées et d'effectuer des essais auprès d'utilisateurs handicapés afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles au moment de mettre à jour le Service d'inscription en ligne des électeurs.

Indicateurs de rendement

- Le pourcentage de commentaires positifs sur l'accessibilité du Service d'inscription en ligne des électeurs.
- Le pourcentage d'utilisateurs de l'ASL ou de la LSQ qui sont satisfaits du texte des pages du service.
- Le pourcentage d'utilisateurs de l'ASL ou de la LSQ qui ont de la difficulté à comprendre le texte des pages du service au cours du présent exercice.
- Le pourcentage d'utilisateurs ayant une déficience visuelle qui confirment que le service est plus facile à utiliser et qu'ils sont en mesure d'y accéder.
- Le pourcentage d'utilisateurs ayant une déficience visuelle qui affirment que le service est difficile à utiliser.
- Le pourcentage d'utilisateurs dyslexiques qui ne sont pas en mesure de lire ou de comprendre le texte des pages du service au cours du présent exercice.
- Toutes les modifications sont testées auprès de personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité pour s'assurer que les changements apportés rendent les produits et services accessibles.
- Tous les utilisateurs peuvent facilement accéder aux produits et services géographiques (cartes) et les utiliser.
- Le pourcentage d'utilisateurs capables de lire et de comprendre nos rapports.

Outils et services de vote

Élections Canada offre divers services et outils de vote aux élections générales, aux élections partielles et aux référendums pour répondre aux besoins des électeurs. Parmi ses services, on trouve le vote par anticipation, le vote le jour de l'élection et des services de vote supplémentaires pour les électeurs qui se heurtent à des obstacles (p. ex. le vote dans un établissement de soins de courte ou de longue durée et le vote sur campus). Ces services sont offerts partout au pays. En outre, plusieurs outils visent à éliminer des obstacles au vote : gabarit de vote, gabarit de vote en braille, liste des candidats en gros caractères, liste des candidats en braille, loupe munie d'une lampe et gros crayon pour marquer le bulletin de vote.

De plus, les administrateurs électoraux doivent repérer et louer des bureaux locaux et des lieux de scrutin qui respectent les critères d'accessibilité obligatoires et qui sont connus et situés à proximité des électeurs.

Obstacles et mesures pour les cerner et les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 Dans le processus électoral actuel, les électeurs ayant une déficience visuelle n'ont aucun moyen de vérifier par eux-mêmes s'ils ont bien marqué leur bulletin de vote. Des électeurs ayant une déficience visuelle ont signalé cet obstacle lors de consultations, et certains ont fait valoir le droit des Canadiens aveugles de marquer leur bulletin de vote de façon autonome. Bien que la *Loi électorale du Canada* permette à une personne d'aider un électeur à voter, cette mesure compromet l'autonomie de l'électeur et le secret du vote.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 : Élections Canada a lancé deux processus d'approvisionnement officiels, dont le second s'est terminé le 28 novembre 2023 et a abouti à l'attribution d'un contrat le 2 avril 2024. Depuis lors, l'organisme travaille avec un entrepreneur à l'élaboration d'une application de technologie d'aide au vote. Cette application permettrait à une personne aveugle ou ayant une déficience visuelle de marquer son bulletin de vote de façon autonome, tout en protégeant le secret de son vote, conformément à la *Loi électorale du Canada*. La solution est actuellement à l'essai.

✓ Mesures pour cerner l'obstacle

D'ici 2027 : Élections Canada procédera à un examen du format des bulletins de vote et de produits connexes dans le cadre du projet de modernisation des bulletins de vote, qui visera principalement à étudier les obstacles nouveaux et existants pour formuler des recommandations en prévision des prochaines élections. Cet examen prendra la forme de consultations auprès de différents groupes d'intervenants.

Obstacle 2 Bien qu'il existe 15 critères d'accessibilité obligatoires des lieux de scrutin retenus pour une élection, l'accessibilité reste un obstacle pour certains électeurs. Pendant la 45^e élection générale, Élections Canada a recueilli des commentaires d'électeurs dans le cadre de consultations et au moyen du mécanisme de rétroaction offert à tous les lieux de vote. Les électeurs ont fait état d'obstacles à l'accessibilité dans plusieurs sous-catégories, notamment la distance à parcourir pour se rendre aux bureaux de vote, les longues files d'attente, la signalisation, le stationnement, l'emplacement de la salle de vote et l'éclairage intérieur.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

Mesures permanentes ou ponctuelles (pendant les élections générales) :

- Les directeurs du scrutin recevront l'instruction d'évaluer l'accessibilité des lieux de vote possibles et de déterminer les mesures d'atténuation nécessaires, le cas échéant. Ils ont également pour instruction de s'assurer que, les jours de vote, l'accessibilité des lieux de vote n'a pas changé de quelque façon que ce soit, et de régler tout problème du mieux qu'ils peuvent.
 - Élections Canada clarifiera les communications concernant l'accessibilité des lieux de vote (sur son site Web, dans ses produits d'information ou sur la carte d'information de l'électeur, selon la faisabilité opérationnelle).
 - Élections Canada commencera à évaluer, en consultation avec le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées et d'autres parties prenantes, les critères de sélection des lieux de vote. (Cette mesure sera mise en œuvre ultérieurement.)
-

Obstacle 3 Élections Canada a appris de divers organismes, tels que l'Institut national canadien pour les aveugles et Wavefront, qu'il existe des obstacles au vote pour les électeurs sourds-aveugles, ces derniers s'en étant également plaints. Ils ont signalé l'absence de services d'interprètes pour les personnes sourdes-aveugles aux élections fédérales, des services pourtant offerts par certaines provinces.

✔ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2027 : En consultation avec le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées et des intervenants externes, Élections Canada étudiera des moyens de réduire les obstacles auxquels se heurtent les électeurs sourds-aveugles aux lieux de vote.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Continuer de cerner tous les obstacles à l'accessibilité en prenant connaissance des commentaires formulés dans les lieux de scrutin et des plaintes reçues après une élection.
- Continuer de consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées et d'effectuer des essais auprès d'utilisateurs handicapés afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles dans ses services.
- Se tenir au courant des tendances et des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.

Indicateur de rendement

- Le pourcentage d'électeurs qui estiment que les services de vote sont accessibles.

Services aux entités politiques

Les services aux entités politiques sont élaborés et gérés au sein du Bureau du directeur général des élections. Ces services comprennent les systèmes, la formation et le soutien offerts en période électorale aux entités participantes, comme les candidats, ainsi qu'en tout temps aux entités permanentes, comme les partis politiques. L'objectif principal d'Élections Canada est de veiller à ce que toutes les entités reçoivent l'information et les services dont elles ont besoin pour remplir leurs obligations en vertu de la *Loi électorale du Canada*. En ce qui concerne l'accessibilité, la Direction générale du financement politique veille à ce que les avantages offerts aux entités politiques qui rencontrent des obstacles à la participation soient communiqués de manière claire, transparente et opportune sur le site Web, dans des vidéos de formation, pendant les séances d'information virtuelles et au cours d'interactions avec la clientèle. Parallèlement, la direction générale met à la disposition des entités des outils et des logiciels de production de rapports afin qu'elles puissent remplir leurs obligations en la matière.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 Le Rapport financier électronique est un programme logiciel qu'Élections Canada offre gratuitement aux entités politiques afin de les aider à respecter les dispositions sur le financement politique de la *Loi électorale du Canada*. Il a été développé en 2003 à l'aide de PowerBuilder, une application qui n'est pas entièrement accessible. Par conséquent, le Rapport financier électronique n'est pas un logiciel accessible.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2027 : On tiendra une première discussion avec l'équipe de Stratégie numérique et Solutions d'affaires de la Direction générale du dirigeant principal de l'information au sujet de la possibilité de moderniser le Rapport financier électronique.

Obstacle 2 Le Système d'enregistrement des entités politiques, un logiciel interne utilisé par l'équipe du registre pour consigner et gérer les enregistrements des entités politiques (sauf les candidats), n'est pas entièrement accessible.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 : Un système et un portail d'enregistrement en ligne sont en voie d'élaboration en vue de remplacer le Système d'enregistrement des entités politiques, dans le cadre du projet de portail d'entreprise.

Obstacle 3 La Direction générale du financement politique offre des modules de formation dans l'Environnement d'apprentissage en ligne, notamment des présentations PowerPoint, des vidéos et des tests éclairés. Les modules destinés aux utilisateurs externes (entités politiques) sont différents de ceux des utilisateurs internes (employés d'Élections Canada). En vertu du contrat établi, le site est conçu pour être conforme au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1, mais il se peut que le contenu, en particulier les images, ne le soit pas.

✔ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

Cible atteinte d'ici 2028 : Assurer la coordination avec l'équipe de Formation du personnel en région, qui s'est engagée à réaliser une vérification de l'Environnement d'apprentissage en ligne et du contenu qui y est hébergé. Les travaux ont commencé peu après la 45^e élection générale et devraient se terminer en 2028.

Obstacle 4 Le Système de gestion des rapports financiers est le système interne utilisé par la Direction générale du financement politique pour consigner, vérifier et publier les rapports financiers ainsi que pour calculer et générer les paiements, le cas échéant. Il s'agit d'une autre application développée à l'aide de PowerBuilder et qui n'est donc pas entièrement accessible.

✔ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

Cible atteinte d'ici 2028 : Une première discussion a eu lieu avec l'équipe de Stratégie numérique et Solutions d'affaires de la Direction générale du dirigeant principal de l'information au sujet de la possibilité de moderniser le Système de gestion des rapports financiers.

Obstacle 5 L'équipe de Financement politique utilise le centre de téléchargement d'EC Connex, le système de gestion de cas de l'organisme, pour accéder aux documents financiers soumis par les entités politiques. Toutefois, l'interface utilisateur est peu conviviale et la présentation des informations pourrait être améliorée afin de faciliter l'utilisation et l'accessibilité du système.

✔ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

Cible atteinte d'ici 2028 : Examiner les fonctions du centre de téléchargement d'EC Connex pour trouver des façons d'améliorer l'interface utilisateur, la présentation des informations et l'accessibilité globale du système. Il importe de noter qu'EC Connex est une application utilisée par de multiples équipes de l'organisme, et que toute amélioration ou tout changement doit être coordonné avec les intervenants concernés.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada révisé de façon continue le matériel et les communications de ses programmes afin qu'ils transmettent de l'information claire et complète qui aide les entités politiques à respecter leurs obligations.

Indicateurs de rendement

- Le pourcentage d'entités politiques qui connaissent les produits et services offerts par Élections Canada pour les aider à déclarer leurs activités financières (ou à se conformer aux dispositions financières de la *Loi électorale du Canada*) au cours de l'exercice X.
- Le taux de satisfaction des utilisateurs du centre de formation au cours de l'exercice X.
- Le pourcentage de commentaires positifs par rapport aux commentaires négatifs des utilisateurs de ces produits et services quant au délai imparti pour corriger les formulaires externes et améliorer leur accessibilité au cours de l'exercice X.
- Le pourcentage de commentaires positifs par rapport aux commentaires négatifs des utilisateurs après un scrutin concernant l'accessibilité des formulaires au cours de l'exercice X.

Éducation civique

Par son programme d'éducation civique, Élections Canada offre au personnel enseignant de chaque province et territoire des ressources éducatives, des outils interactifs, des occasions de perfectionnement professionnel et de l'information adaptée aux besoins des élèves sur les élections au Canada.

Pour élaborer les ressources éducatives de l'organisme, l'équipe d'Éducation civique collabore avec des enseignants de partout au Canada. Elle mène des recherches et des consultations approfondies pour évaluer et satisfaire les besoins du personnel enseignant. L'information recueillie a permis d'établir le cadre suivant pour le matériel de l'organisme :

- des ressources pédagogiques fiables, fondées sur la recherche, interdisciplinaires et centrées sur l'élève;
- un contenu de qualité non partisan, précis, bilingue et accessible aux gens de différents niveaux de littératie;
- du matériel adaptable, puisqu'il est attrayant, concis, facile à utiliser et offert en format numérique et imprimé.

En collaboration avec des enseignants spécialisés au sein d'un comité consultatif national, l'équipe d'Éducation civique concrétise ces concepts en sollicitant l'avis des membres du personnel enseignant de chaque province et territoire. Les ressources sont mises à l'essai dans de vraies classes au Canada.

L'équipe d'Éducation civique poursuivra sa collaboration avec les enseignants dans le but d'élargir son offre au cours des prochaines années. Ce faisant, elle veillera à ce que les ressources et les services offerts au personnel enseignant respectent les principes de conception inclusive et universelle.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 Le texte utilisé pour les produits destinés aux enseignants et aux élèves peut être difficile à lire par les utilisateurs qui ont un faible niveau de littératie ou qui sont dyslexiques, malvoyants ou aveugles. Il peut s'agir du texte figurant dans les guides de l'enseignant, le matériel pédagogique (comme les fiches de travail de groupe et les affiches), les présentations PowerPoint et les vidéos. Ces produits sont utilisés dans le cadre de programmes scolaires et d'ateliers pour les enseignants. Ils se trouvent aussi sur le site Web d'Élections et démocratie.

Obstacle 2 Les enseignants et les élèves sourds ou malentendants peuvent se heurter à des obstacles au moment d'accéder aux ressources et aux programmes d'éducation civique, y compris aux instructions verbales – comme celles des enseignants qui utilisent ces ressources avec leurs élèves –, au matériel des ateliers et aux vidéos éducatives.

Obstacle 3 Les utilisateurs qui ont un trouble cognitif ou d'apprentissage, qui ont des capacités variables de motricité fine ou dont la mobilité est réduite peuvent se heurter à des obstacles lorsqu'ils souhaitent participer à des programmes d'éducation civique ou utiliser des produits associés. Parmi les obstacles possibles, on peut mentionner la nature tactile de certaines activités (p. ex. placer des cartes sur une planche de jeu ou sur une ligne du temps) et la nature hybride de certaines ressources pédagogiques en ligne (p. ex. utiliser une souris pour déplacer des cartes sur un écran).

Obstacle 4 Les utilisateurs qui ne disposent pas d'un accès Internet haute vitesse fiable peuvent se heurter à des obstacles en voulant utiliser des ressources d'éducation civique, telles que des vidéos éducatives ou des feuilles de travail téléchargeables.

✓ Mesures pour éliminer les obstacles 1 à 4

D'ici 2028 : L'une des difficultés réside dans le fait que l'éducation civique repose sur l'accès des élèves aux technologies d'assistance et aux ressources disponibles à l'école et en classe. L'équipe d'Éducation civique cherchera un moyen de mieux aider directement les élèves et de leur permettre d'accéder de manière indépendante aux ressources de l'organisme, et elle explorera les façons de soutenir les personnes-ressources dans les écoles.

Étant donné que plusieurs obstacles qui nuisent à l'utilisation de ressources et de programmes d'éducation civique (problèmes d'accessibilité et d'adaptation aux handicaps) sont de nature systémique, l'équipe mènera une vérification exhaustive de l'accessibilité du site Web d'Élections et démocratie et de l'ensemble des activités d'éducation civique (y compris Vote étudiant Canada). Cette vérification aidera l'équipe à mieux cerner et comprendre les obstacles auxquels les utilisateurs peuvent se heurter.

Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 5 Pendant une élection générale, l'équipe d'Éducation civique organise une élection parallèle pour les élèves en collaboration avec le fournisseur tiers Vote étudiant Canada. Les élèves et les enseignants participants pourraient rencontrer des obstacles comme ceux qui sont mentionnés ci-dessus. De plus, les utilisateurs pourraient se heurter à des obstacles au moment d'accéder aux ressources, de comprendre les niveaux de littératie et le langage, de saisir les concepts clés, etc.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2028 : Réaliser une vérification complète de l'accessibilité du programme d'éducation civique dans le but de relever les obstacles à la participation au programme Vote étudiant. L'équipe d'Éducation civique demandera au fournisseur tiers du programme d'être plus proactif et d'informer tous les participants des outils d'accessibilité disponibles sur demande.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Examiner régulièrement le site Web d'Élections et démocratie afin qu'il reste conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web et le modifier, au besoin.
- Se tenir au fait des obstacles à l'accessibilité en examinant les commentaires formulés dans les sondages optionnels envoyés à la fin des semestres (janvier et juin) aux enseignants qui ont commandé des ressources pédagogiques.
- Surveiller les plaintes et la rétroaction reçues par l'équipe d'Éducation civique, par le Centre de renseignements et dans les comptes de médias sociaux de l'organisme, adapter les ressources si nécessaire et faire un suivi auprès des utilisateurs.
- Continuer de consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées et le Cercle consultatif en éducation au sujet de chaque ajout ou mise à jour de ressources.
- Effectuer des essais auprès d'utilisateurs handicapés.

Indicateurs de rendement

- Le pourcentage d'élèves et d'enseignants qui se disent satisfaits de l'accessibilité des produits et services de l'organisme.
- Le pourcentage de ressources d'éducation civique offertes en ligne qui répondent aux normes d'accessibilité.
- Des travaux ont été entrepris avec le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus afin d'établir un indicateur de rendement pour les ressources et les documents offerts dans des formats autres qu'en ligne.

Mobilisation des intervenants

En 2014, Élections Canada a lancé le programme Inspirer la démocratie pour réduire les obstacles au vote chez les jeunes Canadiens en âge de voter. En 2017, la portée du programme a été élargie pour cibler d'autres groupes, soit les électeurs handicapés, les électeurs autochtones et les néo-Canadiens, ainsi que pour réduire les obstacles à la candidature et au travail au cours d'une élection fédérale.

Dans le cadre de ce programme, Élections Canada travaille avec plus de 800 organismes partenaires, comme l'Institut national canadien pour les aveugles, YMCA Canada et l'Assemblée des Premières Nations, afin de transmettre de l'information importante et de donner des ateliers à des groupes qui se heurtent à des obstacles à la participation électorale. Des documents d'information sont offerts en français et en anglais, en 50 langues non officielles et en formats accessibles (braille, gros caractères et CD audio).

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Obstacle 1 La capacité du personnel interne à produire du matériel en format accessible est limitée. Par conséquent, il doit s'appuyer sur une expertise externe et conclure des contrats avec des fournisseurs de formats substituts. Les contrats sont souvent de courte durée, et les fonds sont limités. La nécessité de constamment rajuster les fonds ou de renouveler les contrats impose un fardeau administratif à l'organisme et le rend moins apte à répondre en temps opportun aux demandes ponctuelles.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 : En collaboration avec d'autres équipes d'Affaires publiques et Éducation civique, l'équipe de Mobilisation des intervenants étudiera différentes solutions contractuelles, telles que la mise en place de contrats de plus grande portée et à plus longue durée pour mieux répondre à l'évolution des besoins de matériel en format accessible.

Obstacle 2 La capacité de l'équipe de Mobilisation des intervenants à promouvoir les possibilités d'emploi aux bureaux de vote auprès de ses intervenants et des membres handicapés de la communauté est minée par le manque d'uniformité des pratiques d'embauche et de la formation des directeurs du scrutin.

✓ **Mesures pour éliminer l'obstacle**

D'ici 2026 :

- Travailler avec les équipes internes, dont Formation en région et Recrutement en région, pour mieux informer et mettre en confiance les directeurs du scrutin concernant l'embauche de personnes handicapées.
- Soutenir la production d'au moins une vidéo de sensibilisation à l'accessibilité et aux mesures d'adaptation destinée aux directeurs du scrutin, en collaboration avec des partenaires en matière d'accessibilité et des personnes handicapées.

D'ici 2028 :

- Apporter des améliorations ciblées, notamment en ce qui concerne la formation et les outils d'aide à l'embauche pour les directeurs du scrutin.
- Intégrer plus de séances de sensibilisation dans la formation des directeurs du scrutin.
- En plus des obstacles susmentionnés, l'équipe de Mobilisation des intervenants collaborera avec les responsables fonctionnels pour éliminer les obstacles signalés par les intervenants en accessibilité (p. ex. les organismes sous contrat qui ont collaboré avec Élections Canada) pendant la 45^e élection générale (tenue en avril 2025). Cette élection a été une occasion précieuse de cerner un certain nombre d'obstacles touchant différents secteurs d'activité d'Élections Canada.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Se tenir au fait des obstacles à l'accessibilité pour les préposés au scrutin handicapés afin de mieux tenir compte des commentaires reçus dans la formation des directeurs du scrutin.
- Surveiller les commentaires envoyés à la boîte de réception d'Inspirer la démocratie, exprimés lors d'activités de rayonnement et présentés dans les rapports des intervenants sous contrat, et apporter les changements nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs.
- Consulter le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées et d'autres intervenants, et effectuer des essais auprès d'utilisateurs handicapés avant la mise à jour ou la création de formations.

Indicateurs de rendement

- Un nouveau contrat pour la production de matériel en formats accessibles est en vigueur d'ici la fin de 2026.
- Au moins une séance d'information est prévue, entre l'équipe de formation et recrutement en région et l'un des intervenants en accessibilité de l'équipe de Mobilisation des intervenants, d'ici la fin de 2026.
- Au moins un intervenant doit, selon son contrat, apporter un soutien pour la création d'une vidéo de sensibilisation à l'accessibilité et aux mesures d'adaptation pour le personnel en région et les électeurs d'ici la fin de 2026.

Conduite des élections dans les circonscriptions

Une des priorités d'Élections Canada est d'améliorer l'accessibilité des élections fédérales pour les administrateurs et les travailleurs électoraux. Les administrateurs électoraux sont les directeurs du scrutin, les directeurs adjoints du scrutin, les agents de liaison locaux et les directeurs adjoints du scrutin supplémentaires, alors que les travailleurs électoraux sont les personnes qui travaillent aux bureaux locaux d'Élections Canada et aux lieux de scrutin pendant une élection. Contrairement au personnel de l'administration centrale d'Élections Canada, les administrateurs et les travailleurs électoraux ne font pas partie de la fonction publique. Certains travaillent toute l'année, tandis que d'autres ne travaillent que pendant la période électorale ou, dans le cas des préposés au scrutin, pas plus d'un ou de quelques jours.

L'objectif à long terme d'Élections Canada est de cerner et d'éliminer les obstacles au recrutement, à l'embauche et à la formation de personnes handicapées dans les circonscriptions. L'organisme est aussi déterminé à veiller à ce que les travailleurs électoraux locaux puissent répondre aux besoins des électeurs et des employés handicapés.

Dans le document *Politique sur la diversité et l'inclusion dans le recrutement des fonctionnaires électoraux et du personnel de bureau*, Élections Canada a relevé plusieurs contraintes opérationnelles qui créent des obstacles, notamment les suivantes :

- Le caractère imprévisible des scrutins restreint la capacité d'innover. Par exemple, la date, la durée et d'autres renseignements sur l'élection ne sont souvent pas connus à l'avance.
- La nature provisoire des activités électorales (personnel, bureaux, relations avec les intervenants, etc.) a des répercussions sur la planification opérationnelle.
- Certaines conditions de travail sont déterminées par la *Loi électorale du Canada*, par exemple les longues heures d'ouverture des lieux de scrutin et les exigences du poste de fonctionnaire électoral.
- Des facteurs externes peuvent diminuer la disponibilité et l'intérêt de certains groupes, par exemple si le fait de travailler pour Élections Canada compromet l'admissibilité aux prestations sociales ou si les jours ouvrables d'une élection coïncident avec les jours d'observation de pratiques religieuses ou culturelles.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Ces contraintes peuvent créer des obstacles empêchant les personnes intéressées de travailler pour Élections Canada. Voici deux obstacles particuliers qui ont été relevés :

Obstacle 1 Mesures d'adaptation pour les travailleurs : En raison de la nature provisoire des élections et de l'incertitude entourant leur date, certains problèmes impossibles à prévoir ou à régler pendant le court calendrier électoral sont susceptibles d'entraîner des demandes d'adaptation de la part des travailleurs qui souhaitent participer pleinement au processus électoral. Cependant, les mesures d'adaptation peuvent être requises à diverses étapes du processus (candidature, recrutement, formation, travail, etc.) et, par conséquent, mettre à contribution différentes équipes d'Élections Canada. Le caractère variable du moment, du lieu et du destinataire des mesures demandées peut constituer un obstacle en soi, en plus d'entraîner un manque de données centralisées sur les mesures d'adaptation. Ce contexte limite la capacité d'Élections Canada à correctement étudier et résoudre les problèmes à la source.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2028 : S'assurer qu'une seule équipe s'occupe des mesures d'adaptation pour les travailleurs, ce qui garantirait le traitement uniforme de tous les renseignements sur les mesures demandées par les travailleurs et permettrait à l'équipe d'analyser le nombre et le type de demandes approuvées et refusées. La désignation d'une seule équipe chargée de gérer cette information aiderait Élections Canada à s'améliorer d'un scrutin à l'autre.

Obstacle 2 Compréhension des exigences d'emploi : À l'heure actuelle, les travailleurs potentiels ne comprennent pas suffisamment bien les tâches qui leur seront confiées en vertu de la *Loi électorale du Canada*. Ce manque de clarté constitue un obstacle à la participation, car il entrave la capacité des travailleurs à demander des mesures d'adaptation efficaces (si nécessaire), et l'incertitude qui en découle peut les dissuader de chercher un emploi au sein de l'organisme.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2028 : Expliquer plus clairement les exigences de chaque poste dans un lieu de scrutin. Ainsi, les personnes ayant des capacités et des besoins différents pourraient plus facilement déterminer les emplois qui leur conviennent le mieux et demander des mesures d'adaptation leur permettant d'accomplir leur travail.

Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

D'ici 2027 :

- Examiner tous les aspects de la conduite de la 45^e élection générale afin de cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services. Cet examen comprendra ce qui suit :
 - analyses et rapports postscrutin préparés par chaque unité organisationnelle;
 - rencontres postélectorales avec les administrateurs électoraux;
 - examen, par les responsables fonctionnels, des incidents et des renseignements communiqués aux diverses unités, comme le Réseau de soutien aux régions, l'Unité des plaintes et incidents liés aux opérations ainsi que le Centre de renseignements;
 - sondage auprès des fonctionnaires électoraux (réalisé après chaque élection générale);
 - consultation auprès des intervenants, notamment le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées.

Ces activités devraient se dérouler au début de 2026.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Consulter les candidats handicapés en région afin de les rassurer quant à la communication de renseignements d'auto-identification et offrir, de façon proactive, des mesures d'adaptation pouvant rendre les bureaux plus accessibles.
- Former, après la 45^e élection générale, un groupe de travail réunissant des administrateurs électoraux et du personnel des bureaux locaux handicapés afin de leur demander si les postes en région sont devenus plus accessibles (en précisant de quelle manière, le cas échéant) et si les nouvelles façons de favoriser l'accessibilité ont donné des résultats.

Indicateurs de rendement

- Le nombre de catégories dans lesquelles les fonctionnaires électoraux et les membres du personnel de bureau peuvent s'identifier comme étant en situation de handicap, s'ils le souhaitent.
- Un sondage annuel a été créé pour évaluer les écarts de représentation.
- Le pourcentage de travailleurs électoraux et de membres du personnel de bureau qui ont la possibilité de demander des mesures d'adaptation à l'administration centrale d'Élections Canada.
- Le pourcentage de travailleurs électoraux et de membres du personnel de bureau qui font part de commentaires sur l'accessibilité.
- Le nombre de demandes d'adaptation qui ont pu être traitées par un directeur du scrutin ou l'administration centrale d'Élections Canada afin d'offrir l'aide nécessaire.





Le transport

En 2024-2025, le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus a mené une analyse environnementale préliminaire pour évaluer les obstacles auxquels se heurtent les employés, les entrepreneurs et le personnel en région sur le plan du transport. Lors de ses consultations auprès de divers secteurs d'Élections Canada, le Bureau a relevé trois domaines dans lesquels il faut tenir compte des obstacles : la consultation des intervenants externes (y compris les déplacements pour rencontrer les consultants externes, les déplacements du personnel de prestation de programmes et l'expédition de matériel); la livraison d'équipement de technologies de l'information; les expéditions et les déplacements liés aux activités en région et à la conduite des élections.

Mesures pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Pour mieux comprendre et cerner les autres obstacles dans le domaine du transport, Élections Canada continuera de recueillir les commentaires de divers intervenants et du personnel au sujet des difficultés potentielles liées aux déplacements, à la réception du matériel de programme ou à la tenue de consultations en personne.

Obstacles et mesures pour les éliminer dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Administration centrale d'Élections Canada

Obstacle 1 Les intervenants et les membres du personnel se heurtent à des obstacles financiers et d'accessibilité lorsqu'ils prennent des dispositions de voyage pour participer à des réunions et des consultations organisées par Élections Canada. Ces obstacles peuvent comprendre le paiement de dépenses de leur poche, notamment :

- les frais de transport (p. ex. billets de train ou d'avion, véhicule);
- les frais d'hébergement (p. ex. hôtel);
- les repas (ceux qui ne sont pas inclus lors des activités).

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2027 :

Élections Canada étudiera les options suivantes et établira des pratiques exemplaires :

- aider les intervenants à coordonner les préparatifs de voyage pour les réunions en personne;
- prévoir les délais de traitement et obtenir les autorisations de voyage nécessaires;
- communiquer en langage clair et simple au moment de collaborer avec les intervenants;
- au besoin, aider les intervenants avec leurs préparatifs de voyage et leurs demandes de remboursement;
- revoir les procédures pour l'utilisation des cartes de crédit de l'organisme pour payer les frais de voyage.

Obstacle 2 Les employés et d'autres personnes peuvent rencontrer des obstacles lors de la livraison ou du retour de produits.

L'emballage et les méthodes d'expédition varient (p. ex. envoi à domicile, à un lieu de travail ou à un point de dépôt où une signature est requise). Les obstacles peuvent comprendre :

- la livraison et le retour de matériel en milieu rural;
- la livraison et le retour de colis lourds;
- les modes de livraison et de retour qui ne répondent pas aux besoins en matière d'accessibilité;
- la récupération de colis qui nécessite une signature;
- le matériel et les produits requis pour les activités en personne.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

D'ici 2026 : Définir et mettre en œuvre les pratiques exemplaires pour la livraison de colis au personnel et aux intervenants ainsi que lors d'activités.

D'ici 2028 : Le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus continuera de coordonner les efforts pour cerner et éliminer les obstacles dans ce processus.

Conduite des élections dans les circonscriptions

Obstacle 3 Les travailleurs électoraux doivent habituellement se rendre au bureau local d'Élections Canada pour participer à une ou plusieurs séances de formation avant de travailler aux bureaux de scrutin. Cette exigence peut constituer un obstacle pour certaines personnes. L'équipe a donc adapté ses communications à l'intention des directeurs du scrutin afin de les encourager à utiliser différentes méthodes de formation des travailleurs électoraux et de leur demander de faire preuve de souplesse pour aplanir les obstacles signalés.

✓ Mesures pour éliminer l'obstacle

Mesures permanentes : Dans les cas où se rendre au bureau local d'Élections Canada pour suivre une formation constitue un obstacle (mais pas se rendre au lieu de scrutin désigné), des modifications au programme de formation visant à encourager l'utilisation de méthodes diversifiées de formation des travailleurs électoraux devraient résoudre cette difficulté.

- Élections Canada continue de promouvoir d'autres méthodes et modalités de formation lorsqu'elles peuvent réduire les obstacles, offrir un meilleur rapport coût-efficacité ou améliorer le recrutement. Il peut s'agir, par exemple, d'envoyer un préposé à la formation dans des communautés éloignées pour donner des séances de formation, d'offrir des séances de formation en ligne ou de fournir aux travailleurs une trousse d'autoformation et de prévoir ensuite une discussion avec le préposé à la formation pour confirmer que la formation a été suivie.

Mesures pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Consulter les candidats handicapés en région.
- Former, après la 45^e élection générale, un groupe de travail réunissant du personnel des bureaux locaux et des administrateurs électoraux handicapés afin de leur demander si les postes en région sont devenus plus accessibles (en précisant de quelle manière, le cas échéant) et si les changements apportés ont donné des résultats.

Indicateur de rendement

- Le Bureau de l'accessibilité et de l'ACS Plus travaille avec tous les secteurs d'activité concernés pour définir des indicateurs de rendement et créer des mécanismes pour assurer une évaluation efficace dans le domaine du transport. Il s'agit encore d'un nouveau domaine que nous surveillons de près.



Annexes : Questions de consultation

Annexe A : Questions de consultation et d'engagement CCPH 2025

1. Que reprenez-vous de l'ébauche du Plan d'accessibilité 2025 (points positifs ou négatifs)? Le calendrier actuel répond-il à vos attentes pour faire du Canada un pays exempt d'obstacles?
2. Est-ce que des membres de votre communauté ou vous-même avez rencontré de nouveaux obstacles depuis la publication du Plan d'accessibilité précédent et de son rapport d'étape? (Notons que la 45^e élection générale était la première élection générale tenue à la suite de la publication de notre Plan d'accessibilité.)
3. Quels obstacles ne sont pas mentionnés dans le Plan d'accessibilité?
4. Les priorités d'Élections Canada pour éliminer les obstacles au cours des trois prochaines années répondent-elles à vos attentes? Veuillez préciser.
5. Y a-t-il d'autres priorités dont le Plan d'accessibilité ne tient pas compte?
6. En situation de gouvernement minoritaire, Élections Canada doit être prêt à mener une élection générale à tout moment. Si une élection est déclenchée, Élections Canada devra modifier son calendrier et ses priorités. Quels obstacles à l'accessibilité devraient alors être traités en priorité?

Mise en forme et accessibilité

7. Ce document répondait-il aux attentes sur le plan de la lisibilité et du langage clair et simple?
8. Avez-vous rencontré des difficultés pour accéder au document ou le consulter?
9. Êtes-vous satisfait de l'emploi limité d'acronymes?
10. Le glossaire répond-il à vos besoins? Y a-t-il des mots ou des concepts qui, selon vous, devraient être ajoutés au glossaire?
11. Avez-vous d'autres commentaires à formuler au sujet de la mise en forme et de l'accessibilité du document?

Quels autres commentaires, le cas échéant, aimeriez-vous que nous transmettions à chaque équipe d'Élections Canada?

Annexe B : Questions pour les directeurs du scrutin et agents de liaison locaux – Projet 147

1. Vous identifiez-vous comme une personne handicapée? Dans l'affirmative, vos besoins en matière d'accessibilité ont-ils été satisfaits dans le cadre de votre emploi à Élections Canada?
2. La 45^e élection générale était la première à avoir lieu depuis qu'Élections Canada a publié son Plan d'accessibilité en 2022. Par conséquent, il s'agit d'un bon moment pour cerner les nouveaux obstacles rencontrés par les travailleurs et les électeurs handicapés. Y a-t-il eu de nouveaux obstacles à l'accessibilité signalés qui n'apparaissent pas dans l'ébauche du plan d'accessibilité?
3. Pendant l'élection générale, avez-vous rencontré des obstacles ou des difficultés liés à l'accessibilité dont vous aimeriez nous faire part?
4. Dans le cadre de vos fonctions, avez-vous noté des obstacles quant à la façon dont Élections Canada recueille des commentaires pendant une élection générale ou partielle? Veuillez préciser.
5. Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le Plan d'accessibilité d'Élections Canada doit recenser les obstacles au transport et y trouver des solutions. Ces obstacles ne sont pas toujours faciles à détecter puisque le domaine du transport concerne de multiples parties. Avez-vous observé des obstacles liés au transport durant la 45^e élection générale? En particulier :
 - Avez-vous des commentaires à formuler sur l'accessibilité et les déplacements dans votre circonscription? (Pour vous-même et votre personnel.)
 - Avez-vous des commentaires à formuler sur l'accessibilité et les livraisons ou envois de matériel?
 - Avez-vous des commentaires à formuler sur l'accessibilité et les déplacements pour les électeurs?
6. Le document répondait-il aux attentes en matière de langage clair et de lisibilité?
7. Avez-vous rencontré des obstacles pour accéder au document ou le consulter?
8. Êtes-vous satisfait de la quantité d'acronymes?
9. Le glossaire a-t-il répondu à vos attentes? Selon vous, y a-t-il des mots ou des concepts que nous devrions y ajouter?
10. Avez-vous d'autres commentaires sur la mise en forme et l'accessibilité du document?
11. Quels autres commentaires, le cas échéant, aimeriez-vous que nous transmettions à chaque équipe d'Élections Canada?

Annexe C : Questions pour des employés handicapés

1. Selon vous, qu'est-ce qui ressort de l'ébauche du Plan d'accessibilité 2025 (de façon positive ou négative)?
2. Selon vous, les échéanciers actuels contribuent-ils à faire du Canada un pays exempt d'obstacles?
3. Est-ce que vous ou des membres de votre communauté avez rencontré de nouveaux obstacles depuis la publication du Plan d'accessibilité et du rapport d'étape précédents? (D'autant plus que la 45^e élection générale était la première à avoir lieu depuis la publication d'un plan d'accessibilité.)
4. Quels obstacles ne sont pas abordés dans le Plan d'accessibilité?
5. Nos priorités visant à éliminer les obstacles au cours des trois prochaines années correspondent-elles à vos attentes envers Élections Canada? Veuillez expliquer votre réponse.
6. Quelles autres priorités, s'il y en a, ne sont pas abordées dans l'ébauche du Plan d'accessibilité?
7. Comme le gouvernement actuel est en situation minoritaire, Élections Canada doit être prêt à conduire une élection générale à tout moment. Si une élection est déclenchée, Élections Canada devra adapter ses échéanciers et ses priorités. Dans ce cas, quels obstacles à l'accessibilité devraient être prioritaires?

Formatage et accessibilité

8. Le document répond-il à vos attentes en matière de langage clair et de lisibilité?
9. Avez-vous rencontré des obstacles au moment d'accéder au document ou d'en prendre connaissance?
10. Êtes-vous satisfait de l'utilisation minimale d'acronymes?
11. Le glossaire répond-il à vos besoins? Selon vous, d'autres mots ou concepts devraient-ils être ajoutés au glossaire?
12. Avez-vous d'autres commentaires au sujet du formatage et de l'accessibilité du document?
13. Nous cherchons des moyens plus visuels de présenter le Plan sur le site Web. Nous en discuterons avec vous et vous demanderons vos commentaires.

Dernières questions, conclusion et prochaines étapes :

14. Y a-t-il un point que vous aimeriez soulever et qui n'a pas encore été abordé?